

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

(68<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Mardi 18 Novembre 1980.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

1. — Loi de finances pour 1981 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4084).

#### Universités.

M. Claude Coulais, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Mexandeau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

Rappel au règlement: MM. Comiti, le président.

MM. le rapporteur pour avis, le président.

#### Universités (suite).

MM. Delehedde,  
Comiti,

M<sup>me</sup> Privat,

MM. Schneider,  
Sergheraert,

Santrot,

Delaneau, Santrot,

M<sup>me</sup> Barbera,

MM. Berest,

Alduy,

Mme Saunier-Seïté, ministre des universités.

Réponses de Mme le ministre aux questions de :

MM. Pervenche, Paillet, Durr, Le Pensec, Béche, Falala, Gissinger.

Etat B.

Titre III (p. 4101).

Amendement n° 201 de M. Mexandeau: MM. le rapporteur pour avis, le rapporteur spécial, Mme le ministre. — Rejet.

Adoption du titre III.

Titre IV. — Adoption (p. 4102).

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 4102).

Renvol de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Fait personnel (p. 4102).

MM. Mexandeau, Comiti.

3. — Ordre du jour (p. 4102).

PRESIDENCE DE M. JEAN BROCARD,  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## LOI DE FINANCES POUR 1981 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n<sup>os</sup> 1933, 1976).

### UNIVERSITES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des universités.

La parole est à M. Claude Coulais, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Claude Coulais, rapporteur spécial. Madame le ministre des universités, le projet de budget pour 1981 du ministère des universités a été approuvé par notre commission des finances parce qu'il est positif et cohérent, en dépit des quelques réserves qui font l'objet de ses observations. Il est satisfaisant à deux titres principaux : la progression de ses crédits et la priorité donnée à la recherche. J'ai lu, ça et là, que ce serait un budget de régression. Objectivement, il est difficile d'admettre une telle appréciation sur un ensemble de crédits de près de 18 milliards de francs, dont le taux de progression sera d'environ 40 p. 100 plus élevé que celui de 1980, malgré une stabilisation des effectifs des étudiants.

En effet, par rapport à un indice 100 en 1977, et donc sur quatre ans, le budget sera à l'indice 109 en francs constants. Voilà qui prouve que le ministère a plus de moyens pour assumer ses missions principales de gestion et de formation.

En ce qui concerne la gestion, vous vous étiez fixé, madame le ministre, un objectif de qualité pour le personnel, le fonctionnement et l'équipement.

Pour le personnel universitaire, le budget pour 1981 représente un nouveau pas en avant de votre politique de création et de transformation d'emplois, puisqu'il permet, au titre des enseignements supérieurs, de créer 120 emplois de professeur, et d'améliorer la carrière de 185 enseignants et de 754 membres du personnel non enseignant. En outre, au titre de la recherche universitaire, les mesures nouvelles portent sur la création de 298 emplois et l'amélioration de 728. Au total, depuis 1977, votre action aura entraîné des effets positifs dans trois directions : les postes d'enseignement supérieur avec 7 000 transformations d'emplois et 500 créations ; les personnels techniques et administratifs avec plus de 8 000 créations d'emplois ; les chercheurs avec 200 créations d'emplois par an.

Cet effort quantitatif et qualitatif méritait d'être souligné car il est considérable. Il s'y ajoute une amélioration des statuts.

Pour le fonctionnement, vous poursuivez par diverses incitations l'action en faveur d'une meilleure gestion des universités dans le cadre de leur autonomie. Dans le même temps, vous prévoyez des investissements en faveur des économies d'énergie.

Nous craignons, cependant, que, malgré ces améliorations de gestion et la recherche d'économies nouvelles, les crédits de fonctionnement ne soient insuffisants l'an prochain. Ils seront, en effet, plafonnés au même montant qu'en 1980. Le risque de leur insuffisance est évident, et j'appelle donc votre vigilance sur ce point.

De façon plus large, l'étude de la réforme du financement des universités est engagée par la commission nommée par M. le Premier ministre. La commission des finances souhaite être associée aux travaux qui pourront résulter des conclusions de cette commission.

En matière d'équipement et de travaux, le budget pour 1981 se répartit, pour moitié environ, entre l'entretien du patrimoine et les constructions nouvelles ou acquisitions de matériel.

J'ai noté avec intérêt qu'il permettra de poursuivre des opérations de décentralisation à Lyon et à Montpellier et d'engager effectivement à Nancy la reconstruction de l'école nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires, ainsi que la première tranche de l'institut national polytechnique de Lorraine.

En outre, une quinzaine d'opérations nouvelles moins importantes seront engagées ou poursuivies, principalement dans les universités de province.

J'appelle votre attention sur la nécessité de ne pas prolonger au-delà de 1981 la pause dans la progression des crédits d'entretien si l'on veut conserver au patrimoine universitaire son utilité et sa valeur.

Pour les équipements de recherche, l'augmentation des crédits mérite d'être soulignée, en particulier pour les axes prioritaires et les moyens de calcul, où les progressions seront de 38 p. 100 et de 46 p. 100.

J'en viens au rôle des universités.

Trois objectifs majeurs ont guidé votre action : l'ouverture de l'enseignement supérieur, l'efficacité de la recherche et la valorisation des formations.

Premier objectif : l'ouverture de l'enseignement supérieur sur le monde professionnel. Cette ouverture a été réalisée principalement par le progrès des enseignements technologiques puisque les effectifs des I. U. T. sont passés en cinq ans de 44 000 à 54 000 et qu'une diversification des formations en fonction des besoins des régions a été obtenue ; par la création de maîtrise à finalité professionnelle qu'à l'expérience vous avez maintenue partout où elle avait une structure et des débouchés suffisants ; en fin par l'essor des écoles nationales d'ingénieurs et un développement — modéré, il est vrai — de la formation continue.

Deuxième objectif : l'efficacité de la recherche. Un nouveau dispositif de gestion, d'attribution de crédits et de transfert des connaissances scientifiques vers les structures de développement économique a été mis en place, ce qui facilite la coopération et les échanges entre les mondes universitaire et industriel. Cette dynamique est vitale pour l'avenir, car l'innovation repose en grande partie sur l'association des moyens de la recherche publique et des capacités des industries. Nos laboratoires publics doivent participer à la bataille du développement économique en générant de nouveaux pôles de développement technologique et de nouveaux pôles industriels.

L'université est de plus en plus intégrée à ce processus de création. La création de la mission de la recherche et la réforme du C. N. R. S. y ont contribué.

Troisième objectif : la valorisation des formations supérieures. Elle passe par le maintien d'un haut niveau des formations et par leur adaptation à l'avenir réel des étudiants. C'est ce qui vous a conduite, cette année, à réexaminer la carte des habilitations universitaires pour élargir le contenu des formations, renforcer leur encadrement, permettre la bonne sélection pour les hauts niveaux et tenir compte des débouchés professionnels.

C'était une réforme souhaitée par l'Assemblée nationale, qui s'était prononcée en sa faveur par l'une de ses commissions, et par les présidents des universités. Elle était prévue et annoncée. Elle a été concertée et adaptée après un nouvel examen de son dispositif. C'est aussi une réforme courageuse, puisqu'elle conduit les universités à se remettre en question pour mieux concentrer leurs moyens et délivrer des diplômés utiles et crédibles.

Les critiques les plus excessives et les plus contradictoires ont été émises. Je ne les évoquerai que pour mémoire, puisque les remises en cause affectent environ 10 p. 100 des habilitations existantes. J'appellerai cependant, madame le ministre, votre attention sur trois points essentiels qui sont pour nous des sujets de préoccupation.

D'abord, les mesures de transition. Elles sont parfois nécessaires pour éviter à des étudiants d'interrompre des formations.

Ensuite, l'adaptation et l'avenir des petites universités puisqu'elles sont les plus concernées par les suppressions d'habilitations.

Enfin, les mesures financières compensatrices pour les étudiants conduits à des changements de lieux universitaires.

Sur ces trois points, nous écouterons vos réponses avec beaucoup d'intérêt.

Dernier chapitre de cette présentation, l'aide aux étudiants. Avec 1 700 millions, elle représente presque 10 p. 100 du budget des universités. Cette aide aura deux affectations principales : 706 millions pour les bourses et 749 millions pour les œuvres universitaires. Alors que les crédits de bourses d'étudiants ne s'accroîtront que d'à peine 5 p. 100, les crédits pour les œuvres universitaires seront relevés de 14 p. 100.

C'est la prolongation d'une tendance qui est inquiétante. En effet, si depuis cinq ans le plafond des ressources au-dessous duquel les familles peuvent bénéficier de bourses a été correctement réévalué et si, par conséquent, le nombre des étudiants boursiers est demeuré à peu près stable, la réévaluation du taux des bourses a toujours été sensiblement inférieure à la hausse du coût de la vie. Il en résulte une dégradation de leur valeur réelle.

Aussi, madame le ministre, nous appelons, à nouveau et avec insistance, votre attention sur la nécessité de corriger cette situation dès l'an prochain. Je sais que c'est l'une de vos préoccupations. Comment, alors, pouvez-vous expliquer l'absence de mesures significatives dans ce projet de budget ?

De même, il aurait été souhaitable d'accroître les crédits affectés aux prêts d'honneur. Il est vrai que leur montant a été sensiblement augmenté puisqu'il est passé d'un million de francs en 1977 à onze millions en 1981. Mais un effort supplémentaire devrait être possible.

On rattache généralement les bibliothèques universitaires à l'action sociale. Leurs crédits de fonctionnement n'augmenteront que de 12 p. 100, les crédits d'équipement restant stables. Vingt-cinq créations d'emplois sont prévues.

En conclusion, le budget des universités pour 1981 se caractérise par trois points forts et deux points faibles. Trois points forts : la bonne progression des crédits, la poursuite de l'amélioration des statuts du personnel, l'accroissement important des moyens de recherche ; deux points faibles : l'insuffisance du relèvement du taux des bourses et l'étroitesse des crédits de fonctionnement affectés aux universités. Mais c'est aussi un budget conforme à la politique de qualité et d'ouverture engagée depuis quatre ans.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances vous propose donc de l'adopter. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mexandeu, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Louis Mexandeu, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le projet de budget des universités, que j'ai l'honneur de rapporter au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales saisi pour avis, présente une double importance.

D'abord en lui-même, parce qu'il est, comme tout budget, l'expression et l'instrument d'une politique.

Ensuite, parce que je succède à Louis Le Pensez, qui l'a rapporté pendant six années consécutives. Il sera donc possible, et même légitime, d'évoquer ces sept années, qui se confondent avec la vie même du secrétariat d'Etat, puis du ministère des universités.

D'où le double caractère de cet avis : il présente une analyse des crédits pour 1981 mais aussi quelques considérations sur la période écoulée et sur l'évolution du budget des universités, sur son contenu et sur la politique universitaire suivie pendant ce septennat.

Mon collègue Coulais en a rappelé, au nom de la commission des finances, les grandes lignes : un taux d'accroissement de 14,8 p. 100, inférieur à celui du budget de l'Etat, qui est de 16,4 p. 100, mais supérieur à celui qui avait été enregistré l'an dernier et qui n'était que de 10,4 p. 100.

A première vue, on aurait donc l'impression d'un budget « moyen », s'il ne fallait corriger cette impression par deux considérations.

D'abord ce taux de progression est essentiellement dû à une forte augmentation des crédits de paiement d'investissement — plus 21,3 p. 100 — dont le montant, on le sait, est fixé en fonction des créances exigibles, c'est-à-dire des engagements antérieurs. En revanche, les autorisations de programme qui marquent la politique future et concernent les actions nouvelles à engager ne croissent que de 7,3 p. 100. Et, surtout, on constate une disparité nette entre la part consacrée à la recherche et celle qui est réservée aux enseignements supérieurs proprement dits. De sorte que l'on a l'impression de se trouver en face de deux budgets distincts : l'un, celui de la recherche, qui est en progression sensible — plus 20,5 p. 100 — correspondant à des intentions proclamées par le Gouvernement ; l'autre, celui des universités, en augmentation de 13,5 p. 100 seulement. Nous retrouverons d'ailleurs cette disparité en examinant les grandes masses budgétaires.

Les dépenses de fonctionnement sont mieux traitées que les dépenses d'équipement. Mais elles sont consacrées, pour l'essentiel, aux personnels. En effet, 90 p. 100 des mesures nouvelles sont liées à l'évolution des rémunérations de ces derniers. Il reste donc très peu pour les créations effectives d'emplois. Le projet de budget n'en prévoit que 331 au total : c'est le nombre le plus faible enregistré depuis de nombreuses années.

Le C. N. R. S. reçoit la meilleure part de ces créations avec 282 emplois nouveaux ; ce chiffre est cependant légèrement inférieur à celui des années précédentes.

Quelles sont les catégories qui, si j'ose dire, font les frais de ce ralentissement des créations ? Ce sont les ingénieurs, techniciens, administratifs, mais aussi et surtout les enseignants supérieurs proprement dits qui ne bénéficient que de

49 emplois nouveaux contre 107 l'année dernière. J'ajoute que plus de la moitié de ces 49 créations est réservée à l'enveloppe « Recherche » et 20 sont prévus pour la Bibliothèque nationale. Il ne reste donc pour l'enseignement supérieur *stricto sensu* que 5 créations de postes plus particulièrement pour les bibliothèques. Il s'ensuit qu'aucun poste de personnel administratif, technique, ouvrier et de service, ni aucun emploi d'enseignant pour les universités n'est ouvert dans ce projet de budget alors qu'il y en avait eu 60 dans celui de 1980 et 105 dans celui de 1979.

Il est bon de souligner cette évolution inquiétante qui risque de conduire à un vieillissement et à une sclérose auxquels l'Assemblée devrait être attentive. D'ailleurs ce risque est tel que j'avais même cru percevoir dans les propos du Premier ministre, lorsqu'il nous recevait avant les vacances, qu'il y avait un sensible. Vous-même, madame le ministre, aviez annoncé il y a deux ans déjà un plan de prérecrutement. Je regrette que cette inquiétude ne se traduise dans le projet de budget que par le recrutement en surnombre de 120 professeurs. Il ne s'agit d'ailleurs pas de créations authentiques puisque ces postes sont en quelque sorte gagés sur des départs à la retraite qui seront extrêmement faibles dans les années à venir et le crédit qui y est affecté — 4,4 million de francs — est modeste. Il s'agit donc plutôt de transformations d'emplois que de créations.

Ces transformations d'emplois qui constituent le point fort du budget de 1980 seront, en 1981, trois fois moins nombreuses. Elles concernent surtout les A. T. O. S., les chercheurs, en particulier ceux du C. N. R. S.

Il s'agissait, disiez-vous, madame le ministre, de reconstituer une sorte de pyramide équilibrée. Mais la stérilisation d'un recrutement à la base nous prépare, hélas ! de nouveaux déséquilibres.

Autre sujet d'inquiétude pour les personnels : l'évolution des heures complémentaires. Sans doute, le projet de budget prévoit-il une réévaluation de 15 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1981, mais cette mesure positive ne comble que très imparfaitement le retard accumulé au cours des années précédentes. En outre de nombreuses universités s'inquiètent — elles n'en ont fait part — de la réduction de la dotation globale en heures complémentaires.

Les crédits de fonctionnement *stricto sensu* alloués aux établissements universitaires stagnent puisqu'ils n'augmentent que de 1 p. 100. Cette « progression » méconnaît le poids des charges incompressibles, en particulier celles de chauffage. Certaines universités en sont à un point tel en la matière qu'on y entend dire : « Ou bien on chauffe, ou bien on enseigne, mais on ne pourra pas faire les deux. »

On peut dans ces conditions éprouver de réelles inquiétudes pour l'utilisation effective des crédits de recherche qui augmentent de 20 p. 100. Ne sera-t-on pas tenté en effet de faire glisser une partie de ces crédits pour combler le déficit du fonctionnement proprement dit ?

Mon collègue M. Claude Coulais a parlé de l'action sociale en faveur des étudiants. Sur un point je serai d'accord avec lui : une fois de plus, l'aide indirecte aux étudiants l'emporte sur l'aide directe.

Je note, pour le regretter avec lui, que les crédits de bourses sont en diminution en francs constants ; ils n'augmentent que de 4,9 p. 100 en francs courants. Cette diminution par rapport à l'évolution du coût de la vie sera sensible pour les boursiers dont le nombre plafonne depuis plusieurs années à moins de 100 000.

Cette mesure négative n'est pas compensée par l'effort qui est consenti en faveur des résidences universitaires dont la subvention par lit passera de 120 à 142 francs.

Pour la troisième année consécutive, le budget d'équipement du ministère des universités connaîtra une augmentation en francs courants seulement. Le montant global des dépenses d'investissement en autorisations de programme passe en effet de 855 millions de francs en 1980 à 918 millions de francs, soit une augmentation de 7,3 p. 100.

On note une disparité évidente entre la progression des crédits de l'enveloppe « Recherche », qui augmentent de 24,4 p. 100 en autorisations de programme — mais il s'agit plutôt d'un rattrapage car les augmentations précédentes étaient très inférieures — et celle des autres crédits qui, eux, sont en diminution de 16,2 p. 100.

Il nous paraît grave que cette diminution affecte la maintenance des locaux universitaires. Il faut en effet considérer que la plupart des locaux construits voilà maintenant quinze ou vingt ans arrivent à un âge où les effets du temps, des intempéries...

**M. Joseph Comiti.** Et des dégradations !

**M. Louis Mexandeu, rapporteur pour avis.** ... se font d'autant plus sentir que leur qualité même était à l'époque parfois insuffisante. Il s'ensuit qu'aujourd'hui les charges de réfection

sont extrêmement lourdes. Alors que priorité avait été accordée à la maintenance dans les budgets précédents, nous n'en voyons plus la traduction dans le projet de budget pour 1981.

Il faudrait, madame le ministre, rétablir la maintenance du parc immobilier universitaire au rang des priorités absolues.

En conclusion de cet examen des chiffres, il convient de noter un sursaut de la recherche, mais il faut reconnaître que les collègues de mon groupe et moi-même avions tiré la sonnette d'alarme depuis de nombreuses années. C'est pourquoi l'expression « rattrapage partiel » convient mieux que le mot « progression ». En revanche, pour le reste, c'est-à-dire la part essentielle du projet de budget, je serai d'un avis différent de celui de M. Claude Coulais : il y a non pas une amélioration, mais une dégradation.

La seconde partie du rapport que je présente au nom de la commission des affaires culturelles explique sans doute qu'il ait été repoussé par la majorité de cette commission.

Les observations formulées au sujet des crédits sont en quelque sorte le moyen pour les élus de la majorité d'exprimer leur conviction intime : ils votent contre le rapport défavorable, mais ils adoptent les observations.

Dans cette seconde partie, j'ai essayé de dresser le bilan du septennat.

**M. Antoine Gissinger, vice-président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Cela n'a rien à voir avec le rapport !

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur le rapporteur pour avis.

**M. Louis Mexandeau, rapporteur pour avis.** Puisque M. le président me demande de conclure, je ne reprendrai que les têtes de chapitres, laissant à d'autres le soin de les développer.

Si l'on compare les intentions du Gouvernement, lors de la création du ministère des universités — j'ai ici, madame le ministre, la plaquette publiée par votre unique prédécesseur qui n'était alors que secrétaire d'Etat — à la situation actuelle, on est contraint de constater que la part des crédits de ce département ministériel dans le budget de l'Etat est tombée de 3,27 p. 100 à 2,87 p. 100.

Cette évolution négative du point de vue quantitatif l'est — ô combien — du point de vue qualitatif, s'agissant des réformes.

A la différence de mon collègue M. Claude Coulais, j'affirme que l'année qui vient de s'écouler a été une année noire pour les universités, avec la dégradation des conditions de travail...

**M. Antoine Gissinger, vice-président de la commission des affaires culturelles.** L'Université n'y est pour rien !

**M. Louis Mexandeau, rapporteur pour avis.** ... avec surtout, comme je l'ai rappelé dans mon rapport écrit, la mise au pas de l'Université et avec, enfin, la disparition, sinon les atteintes graves, portées aux trois principes sur lesquels était fondée la loi d'orientation : l'autonomie, la pluridisciplinarité et la participation.

Mais plus qu'un budget, qui n'est que l'instrument d'une politique dans un moment transitoire, c'est un ensemble qu'il nous faut juger. Or, depuis sept ans, la tendance générale des crédits du budget des universités est négative.

C'est pourquoi j'ai proposé à la commission des affaires culturelles de ne pas adopter les crédits du ministère des universités. La commission ne m'a pas suivi. Mais par le nombre et le contenu des observations qu'elle a adoptées, elle s'est, si je puis dire, rattrapée.

C'est ainsi que pour la carte universitaire, « elle demande qu'une procédure incitative et contradictoire... régisse toutes les opérations liées à la définition d'une carte des formations universitaires et que soit reconsidéré, en conséquence, l'ensemble des dispositions relatives aux habilitations des second et troisième cycles. »

C'est, pour conclure, la meilleure façon de contredire les affirmations de mon prédécesseur à cette tribune : la carte universitaire a été élaborée en dehors de toute concertation, notamment avec les parlementaires. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

#### Rappel au règlement.

**M. Joseph Comiti.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Comiti, pour un rappel au règlement.

**M. Joseph Comiti.** Monsieur le président, je me demande pour quelle raison l'ordre du jour de cette séance a été modifié. Il était en effet indiqué sur la « feuille jaune » qui m'a été remise à la distribution que M. Mexandeau devait rapporter au nom de la commission des affaires culturelles.

**M. Louis Le Penec.** Le cinéma classique !

**M. Joseph Comiti.** ... Qui répond à votre cirque ! (Interruptions sur les bancs des socialistes.)

Il s'agit de savoir si M. Mexandeau a exposé le point de vue de la commission ou s'il a détourné sa fonction pour exposer celui du parti socialiste.

**M. Michel Barnier.** Très bien !

**M. Joseph Comiti.** Quand, dans la deuxième partie de son exposé, il a prétendu rapporter les débats qui ont eu lieu en commission...

**M. Antoine Gissinger, vice-président de la commission des affaires culturelles.** Il n'en a rien dit !

**M. Joseph Comiti.** ... en fait, il a menti. En réalité, M. Mexandeau s'est fait étriller en commission lorsqu'il a présenté son rapport. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

**M. le président.** Monsieur Comiti, la présidence a pris acte de votre observation. Mais vous êtes un vieux parlementaire et avez donc l'habitude de ce genre de choses. Je ne dirai rien d'autre.

**M. Louis Mexandeau, rapporteur pour avis.** Je demande la parole.

**M. le président.** On ne répond pas à un rappel au règlement.

**M. Louis Mexandeau, rapporteur pour avis.** Je demande la parole pour un fait personnel.

**M. le président.** Je vous la donnerai en fin de séance.

**M. Louis Mexandeau, rapporteur pour avis.** Je demanderai justice à M. Comiti qui fait ce numéro depuis des années.

**M. Joseph Comiti.** Parce que vous faites le vôtre tous les ans !

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie. Dans la discussion, la parole est à M. Delchède.

**M. André Delchède.** Je monte à cette tribune pour exposer le point de vue du groupe socialiste sur le projet de budget des universités, après l'intervention du rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. Louis Mexandeau. J'espère que M. Comiti voudra bien m'en donner acte !

**M. Joseph Comiti.** C'est la démocratie et c'est très bien !

**M. Antoine Gissinger, vice-président de la commission des affaires culturelles.** Il était donc inutile que M. Mexandeau sorte de son rôle !

**M. André Delchède.** Madame le ministre en relisant hier les débats des années précédentes sur les budgets successifs de votre département, je constatais qu'au fil des années vous aviez imperturbablement appliqué dans les universités votre politique, ou plutôt celle qu'on vous avait demandé de conduire et que les propos définitifs, les éclats, le bruit, la provocation parfois, avaient peu d'importance au regard de ce long travail obstiné, poursuivi sans relâche, tout entier attaché à tenter de modeler l'Université, à en faire un corps sans âme, une machine comportant des relais que vous maîtriserez.

Jour après jour, vous avez poursuivi ce travail et malgré ce que vous avez fait de l'autonomie, de la pluridisciplinarité et de la participation, préconisées par la loi de 1968, malgré les multiples coups portés à ses principes et à ses applications, malgré votre volonté dominatrice et centralisatrice, l'Université vit encore, proteste encore et témoigne de l'apport irréversible de sa tradition et des bouffées d'air frais qui à certaines époques l'ont traversée.

Je viens, madame le ministre, de rendre hommage à votre constance.

Cette constance, on la retrouve dans vos budgets ; et celui de cette année ne faillit pas à la tradition. C'est un mauvais budget ; il progresse moins que le budget global de l'Etat et s'il est meilleur pour la recherche — qui, à bout de souffle, avait bien besoin de cet oxygène — il est très mauvais pour le fonctionnement des universités.

Madame le ministre, l'an dernier, devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée, vous annonçiez l'élaboration d'un plan de recrutement des personnels enseignants pour 1981. Votre plan est original, puisque le nombre de créations de postes est égal à zéro.

Pardon ! Vous créez 120 postes de professeurs en surnombre mais ils sont gagés sur les futurs départs à la retraite.

Les transformations d'emploi, elles, sont trois fois moins nombreuses que l'an dernier.

Permettez-moi, à propos des personnels, madame le ministre, de traduire le sentiment de tous ceux qui n'ont pas rang magistral : les assistants, les maîtres-assistants, le collègue B, ceux qui dirigent les travaux pratiques, ceux qui font le travail quotidien d'encadrement. Ils ont tous l'impression d'être négligés. Or ce n'est pas la loi, dite « loi Sauvage », qui vient corriger ce sentiment. Ce texte, en modifiant la composition des conseils d'université, réduit à la figuration les assistants, le personnel non enseignant, les personnalités extérieures et les étudiants. Enterrée, la participation !

J'ai dit tout à l'heure que les crédits de la recherche grossissaient de plus de 20 p. 100. Malheureusement, dans le même temps, les crédits de fonctionnement des établissements universitaires n'augmentent, en francs courants, que de 1 p. 100, risquant de conduire, dans certains cas, à des prélèvements sur les crédits de recherche pour le règlement de dépenses incompressibles, telles les dépenses de chauffage. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une hypothèse : c'est déjà une réalité dans un nombre grandissant d'établissements. Ainsi, l'université Pierre-et-Marie-Curie a dû amputer de 50 p. 100 la tranche C pour le lancement de ses nouveaux programmes. Comme l'écrivait le rapporteur de la commission des finances, la question se pose de savoir si les universités ne vont pas se trouver devant des obstacles difficilement surmontables sans crédits supplémentaires.

Si j'en crois les informations en ma possession, le collectif budgétaire de 1980 ne règlera pas le problème, puisque le pourcentage supplémentaire serait de 2,79 p. 100, ce qui est insuffisant notamment pour le chauffage, le coût des produits énergétiques ayant été majoré de plus de 20 p. 100 en un an.

Avec des crédits de ce niveau, avec leur notification tardive, elle est enterrée l'autonomie ! Tout est mesuré, posé, codifié, notifié. Ce n'est plus le ministère des universités, c'est le ministère des armées préparant l'avant-dernière guerre, plus préoccupé du nombre de tenues à attribuer à chaque homme, plus occupé à vérifier les boutons de guêtres que soucieux de stratégie ou, tout simplement, de tactique !

Et pendant ce temps, des secteurs importants sont négligés. Que dire des crédits d'action sociale ? Ils augmentent de 9,3 p. 100, c'est-à-dire bien moins vite que la monnaie ne se déprécie. Les crédits de bourses, eux, n'augmentent que de 4,9 p. 100. On peut se demander, dans ces conditions, ce que vaut, madame le ministre, votre déclaration à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, selon laquelle le nombre de bourses devrait être en légère croissance.

Il y a un problème non résolu : selon le rapporteur de la commission des finances, le nombre des boursiers représente environ 20 p. 100 de celui des étudiants réels et peut être rapproché des 27 p. 100 d'étudiants ou des 30 p. 100 de bacheliers d'origine modeste. Je suppose que rapprocher 20 p. 100 de 30 p. 100 est une façon de manier la litote !

Le rapporteur ajoute que la dégradation des bourses en valeur réelle est telle que les bourses à l'échelon le plus élevé ne permettent même plus aux étudiants les plus défavorisés qui en bénéficient de faire face aux frais de nourriture et de logement en cité universitaire.

Là encore, le collectif budgétaire, avec 20 millions, c'est-à-dire une augmentation des crédits de bourses inférieure à 3 p. 100 n'apportera pas la solution, d'autant plus que cette rallonge doit aussi régler le problème des étudiants « déplacés ».

Dans le domaine de l'équipement, les difficultés ne manqueront pas non plus. Les autorisations de programme n'augmentent que de 7,3 p. 100, ce qui correspond à une baisse en francs constants. Les investissements hors recherche diminuent de 16,2 p. 100 en francs courants, ce qui est catastrophique. La maintenance est affectée : le budget ne prévoit même pas l'entretien du parc immobilier alors que, ces dernières années, la nécessité de cet entretien avait été reconnue et affirmée.

En conclusion de cette brève analyse des mesures, je peux affirmer que les universités ne constituent pas une priorité budgétaire. Cependant, il faut bien admettre qu'elles constituent pour le Gouvernement une grande occupation politique.

**M. Louis Mexandeau, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. André Delahede.** Il suffit de recenser les modifications apportées à la loi d'orientation pour s'en rendre compte.

On peut supposer également que les récentes décisions de modification des habilitations ont dû donner lieu à un ballet animé entre l'hôtel Malignon et la rue Dutot. Malgré ce que vous en dites, madame le ministre, vous avez élaboré cette carte universitaire sans concertation au mépris des milieux universitaires. Il suffit de prendre connaissance de la réaction de la conférence des présidents d'université pour être édifié.

Vous l'avez fait au mépris de l'Assemblée nationale dont la commission des affaires culturelles avait demandé l'année dernière, dans une observation, qu'aucune carte universitaire ne soit élaborée « sans qu'au préalable ait été mise en place une structure de consultation regroupant les représentants des instances universitaires et politiques, régionales et locales concernées ». On sait ce qu'il en advint. Et notre commission renouvelle cette année son observation.

Vous ne pouvez affirmer, madame le ministre, que la concertation a eu lieu. Ecoutez ce que m'écrit le président de l'université des sciences et techniques de Lille, un homme bien mesuré, « Parmi ces refus — d'habilitation — je ne doute pas que certains aient une justification. Certaines de nos demandes pourraient d'ailleurs être modifiées si des remarques nous étaient formulées ou si les règles adaptées nous avaient été communiquées ». Quand donc les critères que vous annoncez maintenant et qui auraient présidé à votre choix ont-ils été élaborés ? On serait tenté de répondre qu'ils ont pu l'être après coup. Mais quand on regarde les résultats, on s'aperçoit qu'à Lille, pour continuer avec cet exemple, la licence et la maîtrise de sciences physiques appliquées, « mesures et contrôles », un enseignement en alternance, élaboré en concertation avec les milieux professionnels, cité favorablement par vous-même dans un discours public, ont été supprimées. Le D. E. A. de mécanique a également été supprimé, dans une région riche en industries mécaniques mais manquant de personnel formé au plus haut niveau.

Je pourrais multiplier les exemples et demander une fois de plus quelles préoccupations guident de telles actions. Je crois que la répartition des formations n'était pas en cause et que nous n'avons vu que le reflet de décisions politiques qui maintenant sont prises à l'Elysée : nous avons cherché de la logique là où il n'y avait que des problèmes de boutique. J'exagère ? Malheureusement non.

Je prendrai un autre exemple. Pour la loi Sauvage, vous avez testé à votre cabinet un certain nombre d'hypothèses et examiné la composition des conseils d'université en fonction des types de loi proposés. Interrogés par le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à ce sujet, vous répondez n'être pas en mesure de lui fournir les tableaux demandés. Vous avez simplement oublié que vous les avez précédemment communiqués à M. Gissingier qui en a fait état dans son rapport n° 1863 en juin dernier.

En conclusion, monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, c'est un piètre projet de budget qui nous est soumis, pour une politique qui se préoccupe peu de l'Université ou qui ne s'en préoccupe que pour chercher les moyens de la réduire à merci. Cette politique, les socialistes ne l'admettent pas. Ils ne voteront donc pas le projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Comiti.

**M. Joseph Comiti.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, puisque nous parlons de l'Université, qu'on d'aucuns voudraient voir résolument entrer dans l'avenir, mais à reculons, en se dirigeant vers le passé, il convient, comme au bon vieux temps, de compter en douzaines.

Une douzaine d'années nous séparent du vote de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, il faut bien reconnaître — pardonnez-moi, madame le ministre, de m'attaquer à un dogme — que cette loi a orienté l'Université vers la faillite.

Cette loi d'orientation s'articulait sur trois principes.

Le premier était l'autonomie des universités.

En fait, cette autonomie a couvert l'irresponsabilité de certaines gestions car elle ne s'accompagnait pas de responsabilité, et les universités comptaient sur le pouvoir central pour combler leur déficit de fin d'année. Cette irresponsabilité touchait également l'avenir professionnel des étudiants : au nom de je ne sais quel principe, on avait le dos résolument tourné à la vie et on était plus préoccupé de fabriquer des chômeurs que des femmes et des hommes possédant un métier qui leur permettrait de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

**M. Louis Mexandeau, rapporteur pour avis.** C'est une fable !

**M. Joseph Comiti.** L'autonomie véritable aurait consisté en une saine émulation entre les universités, chacune d'entre elles s'efforçant de délivrer le diplôme le plus prisé. Au lieu de cela, on a préféré se retrancher derrière le diplôme national, sans opérer de distinction entre les excellences et les insuffisances.

Aux Etats-Unis, l'autonomie des universités existe, tant au plan financier qu'à celui des enseignements. Il n'y a pas de diplôme fédéral, mais des diplômes d'Harvard, de Stanford, de Berkeley, et chacun en connaît la valeur respective.

**M. Louis Mexandeau**, rapporteur pour avis. Nous sommes en France !

**M. Joseph Comiti**. Monsieur Mexandeau, je le sais bien, mais je n'ai pas d'œillets comme vous ; je regarde un peu ce qui se passe en dehors de mon pays, car ce n'est pas inutile.

**M. Antoine Gissingier**, vice-président de la commission des affaires culturelles. Très bien !

**M. Joseph Comiti**. Revenons aux Etats-Unis, ne vous en déplaîse. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

**Mme Myriam Barbera**. Allons-y !

**M. Joseph Comiti**. Et vous, quand on parle des pays où s'applique votre doctrine, vous levez les bras au ciel, vous poussez des cris d'orfraie, à croire que ce sont des capitalistes qui sont installés en Russie soviétique et en Pologne !

**M. Antoine Gissingier**, vice-président de la commission des affaires culturelles. Mais ce sont bien des capitalistes !

**M. Joseph Comiti**. Parlons de la Pologne...

**Mme Myriam Barbera**. Oui, et de son Université.

**M. le président**. Monsieur Comiti, ne vous laissez pas interrompre.

**M. Joseph Comiti**. C'est tellement agréable !

**M. le président**. C'est peut-être agréable, mais vous allez largement dépasser votre temps de parole.

**M. Joseph Comiti**. Revenons-en aux Etats-Unis, même si cela vous choque, monsieur Mexandeau, parce qu'il y a là-bas des universités qui travaillent, qui forment des gens d'une très grande valeur, et d'autres qui sont mauvaises et peu cotées. C'est cela la véritable autonomie. C'est cela l'émulation, qui est facteur de progrès et non pas d'uniformisation.

Le deuxième principe de la loi d'orientation, c'était la pluridisciplinarité, ingénieuse construction de l'esprit, certes, mais en fait fantasme sans aucun rapport avec la réalité. Quel lien y a-t-il entre la médecine et le droit public ? Qu'est-ce que le droit public peut avoir à faire avec la paléontologie ? Pour ma part, je ne comprends pas l'intérêt de la pluridisciplinarité. Notre université a fonctionné pendant longtemps avec des facultés spécialisées, ce qui n'empêchait pas les échanges.

Le troisième principe, c'était la participation. Vous serrez sans doute étonné d'entendre un gaulliste attaquer la participation. Mais quelle participation ? Dans les universités, elle s'identifiait à des luttes politiques incessantes, à des palabres interminables dans certains conseils d'université, qui se terminaient aux aurores sans qu'aucune décision ne soit prise, ce qui écœurait les gens de bonne volonté qui essayaient de construire les universités et non de les détruire.

Les étudiants eux-mêmes l'avaient parfaitement compris puisqu'il a fallu diminuer considérablement le taux de participation minimal pour qu'ils puissent être représentés dans ces conseils. Est-il utile de rappeler qu'à l'université de Toulouse-Le Mirail, 0,1 p. 100 des étudiants s'étaient présentés pour voter ? Ce n'était plus de la participation mais, en paraphrasant un mot célèbre, je dirai que c'était de la « chienlit ». Quels sont les faits ? Ils tiennent dans un propos très simple : un élève sortant, il y a trois ans, de l'école Centrale se voyait proposer trois offres d'emploi ; aujourd'hui, un élève de la même école s'en voit proposer sept. Cet exemple gêne, car il montre, à l'évidence, que des filières assurant une formation de haute technicité existent et qu'il est possible que l'étudiant qui a travaillé pour l'obtenir ait une carrière professionnelle normale.

Je n'en veux pour preuve que la bataille qui s'est engagée à propos du diplôme de docteur-ingénieur. Madame le ministre, je regrette que les directives que vous avez données à ce propos au mois de juillet dernier, aux termes desquelles ce diplôme ne devait être délivré que dans les universités associées à une grande école, aient été modifiées à la demande du cabinet de M. le Premier ministre. Je ne trahis pas là un secret, puisque l'échange de correspondance s'est largement étalé dans la presse.

Ce diplôme, qui consiste en une première année de D.E.A. puis en trois ans de travaux en laboratoire, a pour but d'initier les ingénieurs à la recherche appliquée, c'est-à-dire au transfert des sciences fondamentales vers la technologie. Par cette nouvelle disposition, les grandes écoles seront inmanquablement exclues de la possibilité de délivrer le diplôme de docteur-ingénieur, de sorte que ce que nous avons de meilleur dans le pays sera écarté de la recherche et, singulièrement, de cette recherche technologique, grâce à laquelle notre pays peut conserver une des premières places parmi les nations techniquement avancées.

Madame le ministre, puis-je donc me permettre une suggestion ? Faites au moins que puisse se créer une commission pour l'habilitation de la délivrance de ce diplôme de docteur-ingénieur.

**M. Antoine Gissingier**, vice-président de la commission des affaires culturelles. Très bien !

**M. Joseph Comiti**. Et faites que, dans cette commission, se trouvent des hommes qui aient contribué à la formation de l'élite de la France, je veux parler des représentants des grandes écoles.

L'Université, isolée dans sa tour d'ivoire, en est souvent au XIX<sup>e</sup> siècle, encouragée en cela par ceux qui se disent les apôtres du progrès mais pour qui le progrès est, en fait, la progression en marche arrière. Si nous laissons l'Université s'engager dans des chemins que d'aucuns lui ouvrent, nous en reviendrons à l'Université du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à une université pour nantis, qui dispenserait la culture mais uniquement à titre personnel à ceux qui n'auraient point besoin de travailler.

L'Université a trois rôles.

Son rôle primordial est de donner un métier. Il n'y a pas de grandeur ni de liberté dans une vie sans l'exercice d'un métier. Pour cela, madame le ministre, il faut préserver les écoles professionnelles et favoriser le développement de tous les enseignements qui sont effectivement ouverts sur la vie. Il faut, par exemple, lorsque l'enseignement universitaire a pour seul débouché le professorat, qu'il y ait une sélection à l'entrée : l'Université est là pour former des maîtres et non des chômeurs.

**M. Guy Bêche**. Ils seront heureux de vous entendre, les chômeurs !

**M. Joseph Comiti**. En 1968, au moment de la discussion de la loi d'orientation, j'avais obtenu un statut dérogatoire pour les U. E. R. d'éducation physique. Dieu sait que je fus alors maudit comme hérétique ! N'empêche qu'avec la sélection à l'entrée, les étudiants qui avaient obtenu au terme de leurs études une moyenne de 10 sur 20 avaient le C. A. P. E. P. S. : ils étaient fonctionnaires, professeurs d'éducation physique. Pendant le même temps, dans l'Université où n'existait pas la sélection, 40 000 candidats ayant déjà la licence se disputaient 6 000 postes de capésiens. La sélection doit se faire à l'entrée et non à la sortie, alors que des vies humaines sont déjà gâchées.

Dispenser la culture est la deuxième tâche de l'Université. Encore faut-il qu'elle la dispense à tous les Français. En ce sens, je regrette que disparaissent progressivement les cours du soir des universités. Et qu'on ne prenne pas prétexte de l'insuffisance des heures supplémentaires qui sont attribuées à l'université : des enseignants responsables, aimant leur métier, ne peuvent en tirer argument pour laisser disparaître progressivement ce mode de diffusion de la culture en dehors des heures de travail !

Madame le ministre, lorsque vous avez commencé à élaborer la réforme relative aux carrières, j'ai reçu une délégation de professeurs, de maîtres de conférences, de maîtres-assistants et d'assistants qui tentaient de me démontrer que, pour un assistant qui ne préparait pas un doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, six heures de cours par semaine, trente-cinq semaines par an — puisque l'Université fonctionne ainsi — représentait une tâche insurmontable.

Il était dix-huit heures. A ce moment, mon assistant a ouvert la porte de mon bureau : il était là depuis huit heures du matin, il s'apprêtait à aller voir un malade dans le service de réanimation. En une journée, il avait fait plus d'heures de présence qu'un assistant en deux semaines !

Dispenser la culture, c'est aussi assurer le rayonnement de la France à l'étranger. A cet effet, il faudrait réexaminer la façon dont sont accueillis les étudiants étrangers à l'Université. Je ne parlerai que de la médecine car je veux me limiter à ce que je connais. Il ne faudrait pas que notre Université devienne un dépôt et que nous recevions des étudiants qui, chez eux, ont été jugés indignes de poursuivre des études supérieures. Il fut un temps où un grand patron parisien disait : « Si j'envoie mon cocher aux Etats-Unis, il reviendra avec le diplôme de docteur en médecine ! » Je ne voudrais pas qu'on fasse un jour la même remarque en Afrique, mais à propos de l'Université française.

La troisième mission de l'Université est la recherche. Vous avez aujourd'hui rétabli la situation, madame le ministre, et vos crédits sont en augmentation. Il faut poursuivre dans cette voie.

Je dirai un mot de la situation des locaux. Je suis d'accord avec les rapporteurs : les crédits qui leur sont affectés sont insuffisants, mais peut-être la situation serait-elle meilleure si les vandales ne s'attaquaient régulièrement à ces locaux !

Je ne puis qu'approuver votre réforme du statut des enseignants. Je n'ai jamais compris la raison pour laquelle on vous a attaquée, madame le ministre, alors que vous cherchiez à assurer un débouché aux assistants, au lieu d'en faire d'éternels algriss. On vous demande maintenant de continuer indéfiniment dans ce sens et on vous proposera même un jour que tous les assistants deviennent professeurs titulaires.

Enfin, les bourses attribuées aux étudiants sont en diminution. Personnellement, je préférerais que celles-ci soient d'un montant plus élevé, mais qu'elles soient accordées aux meilleurs étudiants, de façon que seuls puissent en bénéficier ceux qui ont des chances sérieuses d'achever leurs études, et à un bon rang. Enfin, madame le ministre, permettez-moi de vous demander une nouvelle fois de rétablir les concours en médecine. J'ai fait partie d'un jury de concours militaire...

**M. le président.** Vous nous en parlerez une autre fois, monsieur Comiti !

**M. Joseph Comiti.** Je conclus, monsieur le président. Dans ce concours d'agrégation militaire, j'ai eu le plaisir de retrouver ce qui a disparu en médecine : la valeur des hommes et de leur formation.

**Un député socialiste.** A qui la faute ?

**M. Joseph Comiti.** Madame le ministre, je vous en prie, rétablissez les concours en médecine.

J'ai conscience que de telles propositions paraissent insolites en cette période où l'on cherche à flatter les Français en évitant de leur parler de rigueur et d'effort. L'avenir de notre Université est à ce prix.

En votant votre projet de budget, madame le ministre, le groupe du rassemblement pour la République vous demande d'y voir la preuve de son appui. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Privat.

**Mme Colette Privat.** Madame le ministre, nous ne voterons pas votre projet de budget, car il est l'expression fidèle d'une politique que nous condamnons de toutes nos énergies. Les dernières agressions auxquelles vous vous êtes livrée cet été contre l'enseignement supérieur dépassent, en effet, de beaucoup le cadre même des universités.

Pour les universités, c'est la limitation brutale des ambitions, la multiplication des blocages, la mise en concurrence, le risque de rupture du lien avec la recherche. Pour la recherche, c'est la désorganisation, sinon l'éclatement de nombreuses équipes. Pour les étudiants, c'est la condamnation à l'impasse, l'aggravation de la sélection. Pour les personnels, c'est l'insécurité accrue de l'emploi. Pour les régions, c'est un coup de plus porté à leur potentiel, articulé sur la casse industrielle ou agricole au détriment de la légitime aspiration à vivre, travailler, étudier au pays. Pour la France, c'est l'abaissement national, un pas de plus vers un espace universitaire européen dominé par la République fédérale d'Allemagne, des difficultés accrues pour la coopération scientifique internationale.

M. Barré lui-même a souligné qu'il ne s'agissait ni de mesures aveugles ni de règlements de compte individuels, mais d'une politique cohérente, délibérée.

Tout l'enseignement supérieur est touché, mais de manière diversifiée. Il s'agit pour vous, en effet, d'adapter tout le dispositif universitaire pour atteindre un but unique : la soumission aux besoins de quelques multinationales à base française. Pour cela, il faut détruire ce qui existe, quitte à mutiler des pans entiers de la richesse nationale, dans la mesure où ils ne se prêtent pas à la recherche de cet objectif.

Vous ne voulez pas tuer l'enseignement supérieur, mais l'utiliser comme un instrument de profit et de domination idéologique. Cela vous amène à réduire les ambitions universitaires de notre pays aux niveaux et aux secteurs — et à ceux-là seulement — dont les grands monopoles pensent pouvoir se servir pour leurs intérêts propres, dans le cadre d'une dépendance accrue de la France.

J'en prendrai pour preuve trois éléments : le projet de budget pour 1981, les mesures prises cet été contre les habilitations, les atteintes portées au fonctionnement démocratique de l'institution universitaire.

Votre projet de budget repose en effet sur le choix de créer de l'enseignement et de recherche rentables au sens que j'évoquais à l'instant et sur l'idée maîtresse qu'il faut réduire le nombre des étudiants. La suppression de filières entières n'a pas d'autre objet. Sans la lutte acharnée des universitaires, dont témoigne avec éclat l'exemplaire résistance de Vincennes que vous n'avez pas réussi à démanteler, la situation serait pire encore.

Mais que dire d'un projet de budget qui ne comporte pratiquement pas de création de postes, contrairement à vos déclarations successives. Si l'on excepte quelques mesures concernant les chercheurs, nous sommes en pleine régression. Les 120 créations en surnombre envisagées ne le sont que pour le mois d'octobre 1981.

En revanche, au titre des économies, vous supprimez soixante-dix-sept emplois, dont soixante-quinze postes dans les écoles normales supérieures. Ce n'est pas là la voie du développement de l'Université française ; c'est au contraire celle du vieillissement des cadres, de la sclérose des équipes et de la science tout entière ressentie avec colère par l'ensemble des enseignants chercheurs.

Quant aux transformations de postes, elles n'interviendront que pour soixante-cinq professeurs de deuxième classe et, là encore, seulement pour la prochaine rentrée. Mais malgré vos promesses, il n'y a aucune transformation de postes d'assistant en maître-assistant. Des milliers d'assistants ont déjà plus de six ans d'ancienneté. Vous comptez sur l'étalement des transformations inscrites dans le budget de 1980 pour masquer l'absence de nouvelles mesures.

Quant au personnel administratif, technique, ouvrier et de service, il subit également l'absence de créations d'emplois, le blocage des carrières, la contractualisation, les bas salaires. La récente déclaration de M. Barre, le 4 novembre dernier, devant la commission chargée d'étudier le financement des universités, laisse planer la menace d'une défonctionnalisation des personnels, d'un alignement sur le système de la République fédérale d'Allemagne, où règnent l'arbitraire et l'insécurité de l'emploi.

Il va de soi que les dépenses de fonctionnement, dans ces conditions, sont, en fait, en brutale régression puisqu'elles n'atteignent que 1 508 millions de francs contre 1 432 millions de francs en 1980, soit plus 5,3 p. 100.

Les bibliothèques sont frappées de plein fouet, qu'il s'agisse de la bibliothèque universitaire, de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine ou de la bibliothèque nationale. Il leur faut renoncer aux achats indispensables, aux abonnements, survivre avec un personnel en nombre dérisoire.

Vous voudriez faire disparaître la mémoire nationale, madame le ministre, que vous n'agiriez pas autrement.

Les crédits de chauffage ou d'énergie ? L'U. E. R. des sciences et techniques de l'université de Haute-Normandie — la mienne — vient de suspendre les cours pendant une semaine : 300 000 francs de déficit, sans qu'un seul bon de commande ait été signé en cette rentrée.

Et que dire des œuvres sociales quand les bourses augmentent seulement de 4,9 p. 100, les crédits des œuvres universitaires de 12,7 p. 100 ?

Par votre politique ségrégative, vous brisez les espérances les plus légitimes, l'aspiration à la connaissance, au métier et à la culture des jeunes gens et des jeunes filles des foyers modestes de notre pays.

Il s'agit donc bien d'un budget d'austérité, sans rapport avec les besoins actuels de l'Université, à plus forte raison avec les exigences d'un développement à la mesure de l'essor des sciences et des techniques.

Les décisions concernant les habilitations sont la deuxième illustration de cette politique, et les chiffres sont éloquentes.

En deuxième cycle : 592 licences à renouveler, 116 suppressions ; 706 maîtrises, 95 suppressions ; 267 demandes nouvelles, 212 refus.

En D. E. A. : 1 213 demandes de renouvellement, 476 suppressions ; 172 demandes nouvelles, 131 refus.

En D. E. S. S. : 279 demandes de renouvellement, 119 suppressions ; 76 demandes nouvelles, 55 refus.

En D. D. I. : dans un premier temps, refus dans toutes les universités !

Et les suppressions opérées le sont avec des modulations peu innocentes. Elles frappent surtout les formations orientées vers la formation des maîtres, des secteurs entiers en sciences sociales — psychologie, sociologie, philosophie, sciences du langage et linguistique — quand elles ne relèvent pas purement et simplement de l'interdit professionnel. Quoi de plus éclairant sur les intentions réelles du Gouvernement ?

Cependant, la protestation a été telle — conseils, présidents, enseignants, conseils municipaux, conseils généraux, conseils régionaux, syndicats, confédérations — que vous avez dû faire machine arrière, madame le ministre : 260 formations ont été rétablies et vous avez dû revenir sur votre volonté d'interdire la délivrance des D. D. I. aux universités. Vous avez même dû promettre l'ouverture de discussions sur diverses disciplines : philosophie, sociologie, sciences de l'éducation, enseignements artistiques, formations technologiques.

Mais la situation reste grave, d'autant que, dans le même temps, le Premier ministre fait l'éloge des diplômés d'université et de la concurrence à l'américaine.

La véritable autonomie, dont l'Université a besoin, suppose des moyens pour accomplir ses missions régionales et nationales. L'Université a besoin de liberté et d'indépendance pour la définition de sa politique scientifique et pédagogique et pour que vive un véritable pluralisme.

Et la notion de diplômes régionaux ne sert que d'alibi à une entreprise de dévalorisation des diplômes. S'il est bien évident que les universités peuvent et doivent répondre à des vocations régionales de haut niveau auxquelles aspirent légitimement toutes les universités, cela passe nécessairement par une reconnaissance nationale des diplômes. Le cadre national est une garantie du service public universitaire et constitue un engagement des pouvoirs publics d'en assurer les moyens techniques et financiers, sans lesquels la notion de liberté n'est que littérature.

J'en arrive au troisième point. L'année 1980 aura été marquée par des atteintes sans précédent aux institutions universitaires. La première tentative s'opéra sous la forme de l'amendement Rufenacht. La réaction fut si vive, madame le ministre, que le Gouvernement lui-même a été contraint de renoncer en bloc le député et son amendement. Chasser des conseils d'université les syndicalistes, les représentants des personnels, les étudiants, les enseignants de rang non magistral, telle est cependant la ligne de force de votre action. La loi d'orientation — nous venons de le voir — est devenue un obstacle à l'application de votre politique et vous êtes revenue à la charge sous le biais honteux de la loi Foyer, benoîtement intitulée « validation d'actes administratifs ».

Et c'est maintenant la loi Sauvage, dont l'application constitue l'un des vingt-neuf points de l'action présidentielle définie récemment par M. Valéry Giscard d'Estaing. Rien moins ! Faut-il que vous redoutiez la sanction populaire pour en arriver là ! Des conseils « à la botte », c'est la condition pour faire passer une politique de démantèlement et d'alignement.

Quand je vous ai interpellée à ce sujet en juin dernier, vous m'avez répondu avec votre grâce coutumière que votre objectif était de démanteler — j'allais dire « le syndicat du crime » — l'intersyndicale communiste. Eh bien ! aujourd'hui, c'est l'Université tout entière qui se dresse devant vous. L'immense majorité des conseils d'université refuse, dénonce ou condamne le coup porté à ce qui pouvait être considéré comme un acquis inaliénable, irréversible.

Allez-vous employer la force, l'autorité bureaucratique, comme le Gouvernement vient de le faire à propos de la réforme des études médicales ? Là encore, une avalanche de décrets d'application, une mise en place autoritaire après avoir écarté les conseils d'U. E. R. de toute voix au chapitre, ne peuvent dissimuler le caractère véritable de ces dispositions nouvelles. Réduction massive du nombre des étudiants en médecine, dévalorisation de la médecine générale, avec l'internat qualifiant, nouvelle atteinte au potentiel de soins, tel est le nouveau coup bas porté à ce secteur vital de notre pays.

Mais le temps n'est plus, s'il lût jamais, où vous pouviez espérer mutiler impunément l'enseignement et la recherche. L'Université n'est pas isolée dans le pays ; contre ces mauvais coups se créent des solidarités nouvelles, comme en ont témoigné avec force les récentes manifestations.

L'Université est le bien de notre peuple tout entier et c'est avec lui qu'il faudra compter.

L'enseignement supérieur est au cœur de la bataille pour l'avenir national. C'est pourquoi les communistes proposent cinq objectifs de nature à donner à l'action contre votre pouvoir une portée transformatrice favorisant la convergence de toutes les forces sociales intéressées à mettre l'enseignement supérieur au service de notre pays.

Premièrement, nous voulons agir contre toutes les formes de ségrégation, ce qui implique la lutte pour remédier à l'éviction massive des étudiants en cours d'études, un accroissement sensible de l'aide sociale et des mesures audacieuses afin que l'Université cesse d'être réservée aux enfants appartenant aux couches privilégiées de la nation. Nous voulons une Université du peuple, pour le peuple.

Deuxièmement, nous voulons agir pour ouvrir largement l'enseignement supérieur à toutes les réalités contemporaines. Il faut promouvoir tous les déclassements exigés par les transformations considérables survenues au cours des vingt dernières années sur le front des connaissances, qu'il s'agisse des sciences de la vie et de la médecine, du développement de la recherche en sciences sociales, de l'apport des mathématiques aux sciences humaines ou du rôle nouveau des sciences du langage et de la communication. Il est également indispensable de tenir compte des demandes nouvelles nées des besoins nouveaux de la production, d'où la nécessité de délivrer davantage de D.D.I., de développer les I.U.T. et d'ouvrir largement l'enseignement supérieur aux salariés par l'accroissement de la formation per-

manente. Une telle ambition suppose que l'on développe des liens nouveaux avec les organisations ouvrières, les responsables de la vie économique et les collectivités locales et régionales.

Troisièmement, nous voulons agir pour la contribution de l'Université à l'effort national de recherche. Le potentiel de recherche ne saurait, en effet, être considéré comme un gisement que l'on ne se préoccupe pas de renouveler. L'effort national doit se traduire par la revalorisation et l'essor de l'emploi scientifique, dans les universités comme au C. N. R. S., par un renforcement des liens avec les centres de recherche du secteur public et nationalisé et avec les entreprises, tout en préservant la liberté des chercheurs et de leurs publications.

Quatrièmement, nous voulons agir pour une contribution active des universités à la coopération scientifique et culturelle internationale.

Cinquièmement, enfin, nous voulons agir pour défendre et développer le pluralisme au sein de l'Université, la cohabitation et la confrontation des idées et des écoles de pensée contre les interdits professionnels, afin que l'Université devienne l'affaire de tous.

Telles sont donc les propositions que nous opposons à votre politique de déclin de l'Université et de la France.

Dans un monde marqué par l'essor de la connaissance et la soif de participation, dans un monde où apprendre et comprendre deviennent des revendications personnelles de première importance et une exigence sociale toujours plus forte, l'enseignement supérieur doit non seulement ne subir aucune mutilation mais, au contraire, être développé, transformé généreusement et hardiment.

Nos propositions s'inscrivent tout naturellement dans le combat général que nous menons pour la sauvegarde et le devenir de l'économie nationale, pour l'amélioration des conditions de travail et le plein emploi, pour la maîtrise de la culture par tous, pour une authentique autogestion. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Schneider.

M. Jean-Louis Schneider. Qu'il me soit d'abord permis, en tant que premier intervenant du groupe Union pour la démocratie française, de dire à M. Mexandeau ma consternation et mon écoeurement, ainsi que celui de mes collègues, devant la façon dont il a travesti l'avis de la commission des affaires culturelles. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Guy Bêche. N'exagérez pas !

M. Jean-Louis Schneider. Votre intervention, monsieur Mexandeau, n'engage vraiment que vous, car vos propos ne reflètent en rien l'avis de la commission !

Qu'avez-vous fait vous-même de l'Université, vous qui l'avez, avec vos amis — M. Delehedde et Mme Prival viennent encore d'en donner l'exemple — transformée en champ clos pour vos luttes idéologiques...

M. Guy Bêche. Et la faculté de la rue d'Assas ?

M. Jean-Louis Schneider. ... et qui faites encore tout pour l'empêcher de s'adapter et de fonctionner.

Madame le ministre, la décentralisation, le renforcement des responsabilités locales, le développement de l'esprit régional sont, depuis plusieurs années, des axes d'organisation du temps et de l'espace auxquels aspirent l'Etat, d'une part, les Français, d'autre part.

M. Christian Nucci. Ces propos sont très révélateurs. C'est un double langage !

M. Jean-Louis Schneider. Vous n'êtes pas dans ma circonscription, monsieur Nucci, et vous ignorez le langage que je tiens sur place !

M. Christian Nucci. Je l'apprécie ici !

M. Jean-Louis Schneider. Aucun secteur de notre vie économique, sociale, éducative n'a échappé à cette volonté, et c'est tout naturellement que les universités ont tenté de suivre un chemin identique, multipliant, au plan local, les initiatives de toute nature, de façon que chacune d'elles puisse offrir l'ensemble des enseignements à l'ensemble des étudiants.

Mais il est bien évident que l'enseignement supérieur, s'il se conforme en se confrontant à lui-même, ne peut être que la victime d'une concurrence effrénée dont les étudiants font finalement les frais.

Il fallait donc mettre de l'ordre dans cette prolifération, et c'est ce que vous avez fait.

Cela s'est traduit par le non-renouvellement d'un grand nombre d'habilitations, en particulier pour les deuxième et troisième cycles, vous appuyant en cela sur les avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'une part,

et des commissions de spécialistes, d'autre part. Cela s'est traduit également — il faut être franc — par de grandes désillusions dans certaines universités et par de grandes interrogations.

Pour ma part, madame le ministre, c'est de ces interrogations que je me ferai l'interprète.

En effet, dans la répartition géographique des universités sur le territoire national, il y a une grande disparité. D'une part, dans les régions peuplées et denses, on trouve plusieurs universités dans un périmètre réduit. Cela permet à chacune, voire à chaque U. E. R. de se spécialiser, l'ensemble dispensant cependant la quasi-totalité des enseignements. Mais, d'autre part, il existe aussi des universités dont la compétence géographique couvre toute une région. Chez elles aussi, les décisions de non-renouvellement d'habilitations pour des enseignements qui ne délivraient qu'un nombre très minime — je le reconnais — de diplômés ont très profondément modifié la carte des enseignements.

Il faut pourtant se souvenir que ces universités ont souvent été voulues sur place par les élus locaux et régionaux, par le monde enseignant et par le monde économique, et qu'elles ont participé au développement régional.

Des efforts considérables ont été consentis avec des financements locaux pour mettre en place des moyens d'accueil et d'échange entre universités et industries.

C'est bien souvent dans ces universités de terrain — si je peux les qualifier ainsi — que se sont instaurées les meilleures relations entre les différents acteurs de la vie économique, tant sont imbriqués les intérêts de chacun.

C'est bien souvent dans ces régions que les établissements publics régionaux continuent à croire en leur université et à soutenir ses efforts.

Tous ces partenaires ont aujourd'hui compris qu'il leur fallait chercher de nouvelles voies et trouver de nouveaux débouchés. Ils s'y attachent dès maintenant et je pourrais citer des exemples où, tous ensemble, ils ont su exprimer leur volonté de se tourner vers l'avenir en même temps que de continuer à exister. J'ai pu participer à une réunion sur ce thème dans la région Champagne-Ardenne en présence de vos représentants, madame le ministre, et je peux attester de cette volonté constructive.

C'est cette existence nouvelle qu'il faut garantir aux universités de province qui ont, en se spécialisant, leur rôle à tenir dans le concert national de l'enseignement supérieur. Il faut que nous sachions que votre ministère appuiera les initiatives locales dont le sérieux et les débouchés seront assurés.

Il faut que vous rassuriez non seulement les universitaires conscients de leurs nouvelles responsabilités, mais aussi ceux qui, avec eux, veulent créer des enseignements originaux profitables à la région elle-même, à sa vie humaine et économique et à son développement harmonieux.

Il est un second point, madame le ministre, dont je souhaite vous entretenir. On a beaucoup évoqué les questions de matériel et d'entretien, mais je tiens à revenir sur un problème que j'ai déjà évoqué devant vous les années précédentes.

En tant que membre d'un conseil d'université de l'est de la France, je suis choqué par la répartition uniforme, sur l'ensemble du territoire, des frais de fonctionnement et d'entretien des bâtiments : la même somme est attribuée pour chaque mètre carré dans une région froide ou dans une région méditerranéenne. Vous comprendrez aisément que cette apparente justice, arithmétiquement facile, entraîne des disparités criantes. On en arrive à cette situation paradoxale que les universités du Nord et de l'Est doivent puiser dans les crédits d'enseignement pour se chauffer, alors que dans les universités mieux loties climatiquement — et tant mieux pour elles — c'est l'inverse qui se produit, les frais de chauffage, inexistantes ou très faibles, permettant d'accroître les possibilités d'enseignement.

Croyez-moi, madame le ministre, pour chauffer un mètre carré de locaux, il en coûte vraiment plus cher à Reims qu'à Nice.

**M. Antoine Gissingier**, vice-président de la commission des affaires culturelles. C'est exact !

**M. Jean-Louis Schneider** Il y a là une injustice flagrante que, j'en suis convaincu, vous aurez à cœur de faire disparaître. Au même titre que pour les considérations que j'ai fait valoir dans la première partie de mon exposé, il y va de la vie de certaines universités qui, à terme, ne pourront plus enseigner que dans des locaux inhabitables ou habiter dans des locaux en n'ayant plus les moyens d'y enseigner !

Je vous demande donc, madame le ministre, de procéder à une péréquation des crédits de fonctionnement en fonction des conditions climatiques de façon que chacun puisse en obtenir sa juste part.

Certain que vous donnerez suite aux observations qu'il formule, par ma voix ou par celle d'autres orateurs, en vue de maintenir sur place les moyens et les enseignements utiles aux régions, le groupe U. D. F. votera ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Sergheraert.

**M. Maurice Sergheraert.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, des dépenses ordinaires progressant de 14,2 p. 100, un soutien des programmes de recherche en hausse de 18,6 p. 100, ce qui est remarquable et répond à un besoin indéniable, ces chiffres froids et abstraits traduisent néanmoins un effort constant pour maintenir au ministère des universités les moyens de son action.

On ne peut ignorer, bien sûr, la « modestie » des crédits alloués pour la construction de nouveaux bâtiments et l'entretien des structures existantes, mais peut-être y a-t-il, dans ce domaine, une certaine saturation, après les efforts indéniables consentis depuis plusieurs années.

Il est certain, en tout cas — et je tiens, madame le ministre, à vous rendre cet hommage — que l'Université, si elle est encore convalescente, n'est plus la quasi-moribonde qu'elle était après le choc de 1968, qui aurait bien pu lui être fatal. En rétablissant une sélection basée sur le travail et les aptitudes de chacun, vous avez permis à l'Université française de reconquérir, dans une certaine mesure, ses lettres de noblesse, et de pouvoir à nouveau rivaliser avec les autres pays d'Europe.

Car enfin, si l'enseignement supérieur n'a pas pour but de pousser au plus haut niveau de connaissance, par sélections successives, les plus intelligents et les plus travailleurs pour entraîner les autres, quelle est sa finalité ?

Dans le même temps, l'accès des universités aux étudiants d'origine modeste s'est largement développé, ce qui contredit la thèse selon laquelle une sélection par la naissance ou par l'argent serait de mise dans certaines universités. Le nombre d'étudiants quittant l'enseignement supérieur sans diplôme a diminué ; le nombre de diplômés supérieurs à la maîtrise a augmenté. Autant d'aspects positifs qui doivent être confirmés.

Je souhaiterais néanmoins appeler votre attention sur un ou deux points qui me semblent particulièrement significatifs.

Il importe, à mon sens, que certaines règles soient établies, qui permettent, tout en conservant aux différentes universités leur autonomie, de faciliter les démarches administratives imposées aux futurs étudiants. Il est en effet regrettable, comme j'ai pu le constater à maintes reprises, qu'un étudiant titulaire d'un diplôme de licence qui veut entreprendre une maîtrise dans une autre faculté se voie déclarer, au premier jour des inscriptions, que celles-ci sont closes, les effectifs étant déjà complets. N'y a-t-il pas ici un problème évident de coordination, voire d'équivalence, entre les différents centres universitaires ?

On a, avec raison, abandonné le critère de la domiciliation pour les inscriptions dans l'enseignement supérieur, et cela au titre de l'autonomie des universités. Encore faut-il que les étudiants soient en mesure de choisir réellement l'endroit où ils feront leurs études, en fonction de l'environnement, des options proposées, des chargés de cours, pour être en mesure de mener à bien leur cycle d'études dans les meilleures conditions possibles.

Parallèlement à cette autonomie de choix, il importe de considérer l'autonomie de gestion.

Celle-ci est désormais acceptée, puisque le Gouvernement se propose d'accorder une dotation budgétaire globale à chaque université et que ce projet est actuellement étudié par une commission créée à l'initiative de M. le Premier ministre.

Il y a quelques années, les critères d'attribution des fonds étaient quantitatifs et dépendaient du nombre des étudiants et du volume des locaux. Depuis votre entrée en fonctions, on s'est attaché davantage aux besoins réels et à un souci de qualité. Ainsi dotera-t-on désormais plus largement un laboratoire qu'un simple amphithéâtre.

Mais y aura-t-il réellement, et dans quelle mesure, un contrôle de l'utilisation de ces fonds distribués par l'Etat ? Question décisive, s'il en est, dans la période d'austérité actuelle, où il importe d'assurer aux deniers de l'Etat une réelle utilité.

Mais comment cette dotation sera-t-elle déterminée ? Sera-t-elle suffisante ?

En 1980-1981, les critères d'attribution appliqués ont conduit, dans certaines disciplines, à des situations très difficiles qui se sont matérialisées par la diminution du volume des heures complémentaires accordées. Ainsi, dans le cas de Lille-II en général, et des études pharmaceutiques en particulier, en 1979-1980, il a été accordé, au titre de la dotation globale, 14 506 heures

complémentaires, dont plus de 7 000 pour la pharmacie, alors qu'en 1980-1981, le nombre d'heures complémentaires tombe à 10 105, dont seulement 4 068 pour les études pharmaceutiques. Il apparaît donc souhaitable qu'un correctif intervienne pour atténuer au niveau budgétaire l'incidence de cette diminution.

Dans ce cas précis des études pharmaceutiques, si la volonté du Gouvernement est de maintenir une formation de qualité, il convient de ne pas cumuler les effets d'une limitation des effectifs, d'une modification du contenu des études et de la diminution du nombre des formations de troisième cycle. Il convient encore moins de remettre en cause l'existence de celles-ci.

Je souhaite donc, madame le ministre, que vous poursuiviez votre tâche en tenant compte de ces problèmes particuliers.

L'Université française, tout au long de son histoire, a connu bien des mésaventures. Tour à tour bafouée, détruite, puis enfin reconstruite, elle a vu ses fondements mêmes remis en question en 1968. Cherchant à allier l'ordre et le progrès, elle est parvenue à faire face à l'arrivée d'étudiants toujours plus nombreux et plus exigeants, tout en s'adaptant aux nouveaux besoins de l'enseignement.

« Les universités sont fragiles et lentes à faire évoluer », déclarait le Premier ministre à l'Hôtel Matignon le 18 septembre dernier, dans son allocution devant les présidents d'université. C'est vrai, mais c'est pourquoi il faut persister dans la voie qui a été tracée, afin que revive pour notre pays l'Université qu'il mérite. (Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Santrot.

**M. Jacques Santrot.** Madame le ministre, l'année universitaire a été marquée par de mauvais coups dont vous avez le secret.

En effet, vous nous avez assuré, à plusieurs reprises, qu'une concertation serait instaurée avant toute prise de décision, mais vous n'avez pas respecté cet engagement.

Sur le problème de la carte universitaire, vous avez accepté qu'au sein de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, un groupe de travail soit chargé d'élaborer des propositions. Les socialistes se sont d'abord réjouis de cette initiative, mais ensuite, l'indifférence et le mépris dans lesquels vous avez tenu ce groupe de travail nous ont conduits à ne plus y participer.

Nous avons pris cette décision, parce que vous avez refusé le dialogue, parce que nous avons compris que vous ne tiendriez aucun compte de ses observations.

Pour mettre en application votre nouvelle carte des formations, vous avez non seulement bafoué les présidents d'université, mais vous les avez purement et simplement ignorés. Il y a bien eu concertation, mais avec d'autres instances et, pour finir, vous avez fait ce que vous vouliez.

Vous avez choisi le 10 juillet, c'est-à-dire le moment du départ en vacances, pour mettre tout le monde devant le fait accompli. Puis, vous avez refusé pendant un long mois de recevoir le bureau de la conférence des présidents revenu précipitamment à Paris.

On ne peut admettre que l'élaboration de la carte universitaire ait lieu dans le secret des services de la rue Dutot, sans qu'au préalable les principes et le cadre régional aient été suffisamment définis.

Aujourd'hui, les soixante-seize universités françaises se voient retirer le droit de décerner toute une série de diplômes auxquels elles préparaient, fait sans précédent depuis le début de leur existence.

Madame le ministre, que voulez-vous faire de l'Université ? La restructurer ou restaurer l'ordre ancien ?

Une carte universitaire doit s'élaborer en accord avec les élus et les collectivités locales. Seule, une concertation avec les représentants de l'ensemble des activités régionales permettra une opération de cette envergure. En effet, les universités doivent contribuer au développement et à l'animation des régions et tenir compte de leurs besoins spécifiques.

L'Université doit répondre aux vocations économiques, aux atouts, aux aptitudes, aux possibilités et aux débouchés que la région peut offrir. Toutefois, ce critère ne doit pas être exclusif car il entraînerait alors la disparition de certains enseignements rares qu'il faudrait reprendre au niveau national.

La concertation doit donc être la règle, sous l'égide du ministère de tutelle et avec la participation de toutes les collectivités intéressées et de tous les usagers de l'Université.

Les universités doivent participer à un meilleur aménagement du territoire. Une politique de développement équilibré des universités sur l'ensemble du pays est une nécessité, une multiplication exagérée des implantations étant à éviter.

Nous pensons qu'une harmonieuse répartition des établissements s'impose et qu'il faut mettre fin à certaines situations absurdes qui résultent d'un découpage arbitraire. Laisser soixante-seize universités sans plan d'ensemble, c'est maintenir la prépondérance de Paris, d'où la nécessité de décentraliser.

Il faut dépasser le stade de la juxtaposition d'établissements se faisant concurrence pour les organiser dans des ensembles plus rationnels. Certains établissements universitaires n'ayant jamais vécu comme des universités, il faut les aider à s'adapter et non les faire disparaître.

Il faut sortir de l'atomisation en constituant des ensembles régionaux et en partant d'une structure inscrite dans un espace territorial. Il faut raisonner en fonction des relations entre les établissements.

Il faut ouvrir l'Université aux multiples aspects de la vie de la région. Dans chaque région, les habitants doivent pouvoir se former, se cultiver et perfectionner leur formation initiale à l'intérieur de l'Université. Aucun ensemble régional ne doit être défavorisé par rapport à d'autres en ce qui concerne les chances offertes à sa population. La spécialisation universitaire doit résulter d'une carte négociée avec les universités et entre universités.

Nous voulons une Université de masse, largement ouverte aux jeunes issus du secondaire, aux travailleurs et à la formation permanente. Nous voulons que cette université aide au développement régional, non seulement au point de vue de l'enseignement et de la recherche, mais aussi dans les domaines sociaux et culturels.

Madame le ministre, les critères que vous avez utilisés pour supprimer certaines habilitations, comme le manque de débouchés pour certaines formations, l'encadrement insuffisant ou la nécessité de maintenir un haut niveau international, n'expliquent pas pourquoi certaines suppressions sont intervenues et ne répondent pas aux critères que je viens d'énoncer.

Les conséquences de votre politique sont graves. Que sont devenus les principes d'autonomie et de participation qui régissaient la loi d'orientation de 1968 ? Vous les avez sacrifiés !

Prenons quelques exemples. A Poitiers, le refus d'instituer une licence et une maîtrise de biologie des organismes cause un préjudice certain à la région Poitou-Charentes dont la façade maritime et le caractère agricole fortement marqué auraient sans aucun doute mérité un meilleur traitement. La suppression de l'habilitation de la maîtrise de sciences de gestion entraîne également des conséquences fâcheuses pour la région. Cette maîtrise était gérée en étroite collaboration avec les entreprises, et les intervenants du monde économique y étaient nombreux et de qualité. Elle a assuré, par son association d'anciens élèves et par l'action de ses maîtres, le placement intégral de ses deux dernières promotions. Elle était particulièrement adaptée aux besoins des administrations et des petites et moyennes industries de la région. A son niveau — baccalauréat plus que de ans — elle ne concurrençait pas les autres formations publiques ou privées de notre région et, au contraire, s'insérait parfaitement en leur sein.

Autre problème inquiétant : la façon dont on traite les *cursus* à petits effectifs, et notamment les « langues minoritaires » dont on parle toujours très peu, comme le russe, le portugais ou l'espagnol.

En effet, de nombreuses universités, dont la nôtre, ont acquis une réputation parfois internationale dans de tels domaines, mais leur enseignement s'adresse souvent à un très petit nombre d'étudiants. Or, pour la formation et pour le rayonnement international de notre pays, d'une part, et de notre Université, d'autre part, ces enseignements restent importants.

L'avenir des petites universités nous inquiète. A Metz, par exemple, sur sept D. E. A., quatre ont été supprimés.

Les décisions que vous avez prises, madame le ministre, portent atteinte aux universités dans leurs formations fondamentales et dans leurs formations professionnelles où elles avaient souvent acquis une volonté certaine d'ouverture vers le monde économique régional et national.

Ces exemples illustrent bien le caractère nocif de votre politique qui se traduit par une agression constante contre l'Université.

Nous refusons cette politique, qui sacrifie les petites universités, réduit les sciences humaines à la portion congrue, réserve les formations à finalité professionnelle aux grandes écoles et punit telle ou telle université.

Nous voulons une université de masse, démocratique dans son fonctionnement, ouverte aux multiples aspects de la vie de la région. Nous voulons que se renforcent les liens de l'Université et de la nation, notamment au niveau des collectivités locales et des régions, lieux privilégiés pour discerner les besoins. Nous voulons qu'une carte universitaire tienne compte de ces besoins

et soit établie après une consultation réelle. Nous voulons que l'Université de l'an 2000 soit une université dynamique qui joue un rôle important dans la nation.

Votre volonté étant tout autre, madame le ministre, le groupe socialiste ne votera pas le projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Delaneau.

**M. Jean Delaneau.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, en ma qualité de président du groupe de travail mis en place par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur les problèmes liés à l'élaboration d'une carte des formations universitaires, il me revient, à la suite de l'intervention de M. Santrot, de faire certaines mises au point.

Monsieur Santrot, vous avez dit que le ministre avait accepté la création de ce groupe de travail. Or les commissions décident de constituer les groupes de travail qu'elles souhaitent. En l'espèce, il n'y avait pas à demander au ministre des universités une quelconque autorisation.

Vous avez dit ensuite que les commissaires socialistes s'étaient retirés en raison du mépris...

**M. Jacques Santrot.** Monsieur Delaneau, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Jean Delaneau.** Je vous en prie.

**M. Jacques Santrot.** Peut-être me suis-je exprimé...

**M. le président.** Non monsieur Santrot, vous n'avez pas la parole.

**M. Jean Delaneau.** J'ai donné à notre collègue l'autorisation de m'interrompre, monsieur le président.

**M. le président.** Seul le président peut autoriser un député à intervenir.

Il faut respecter le règlement et je suis là pour cela !

**M. Antoine Gissingar,** vice-président de la commission des affaires culturelles. Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Santrot, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jacques Santrot.** Peut-être me suis-je exprimé un peu trop rapidement, monsieur Delaneau, car je reconnais avec vous que les commissions sont libres de créer tous les groupes de travail qu'elles souhaitent.

J'ai simplement voulu rappeler, dans mon intervention, que Mme le ministre des universités avait pris l'engagement en commission de rencontrer les membres du groupe de travail à la fin de leurs travaux et de tenir compte de leurs observations.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Delaneau.

**M. Jean Delaneau.** Monsieur Santrot, vos propos n'enlèvent rien à l'observation que je voulais faire.

Vous avez quitté le groupe de travail en 1979 constatant, avez-vous dit, le mépris dans lequel le ministre tenait ce dernier. Or, avant cette date, nous avions entendu M. Edouard Bridoux, qui était alors conseiller du ministre des universités et qui est devenu son directeur de cabinet, M. Béguin, directeur de l'enseignement supérieur, M. Mallet, recteur de l'académie de Paris et, après votre départ, nous avons reçu le directeur du C.N.O.U.S., le chef de la mission de la recherche au ministère des universités, ainsi que le président du C.N.R.S. Nous nous sommes effectivement demandé si le ministre allait venir devant ce groupe de travail. Finalement, il nous a paru que notre rapport devrait être présenté à la commission des affaires sociales, et éventuellement discuté ensuite avec le ministre dans le cadre de cette commission convoquée en réunion plénière.

Cela dit, certaines des observations qui ont été présentées appellent une mise au point. On a prétendu qu'il n'y avait pas de cohérence entre les conclusions de ce rapport, d'ailleurs approuvées par l'ensemble de la commission, et la façon dont Mme le ministre avait procédé pour accorder les habilitations en juillet et en septembre. Eh bien, dans un rapport établi par un président d'U.E.R. d'une faculté de droit, que l'on ne saurait accuser d'être favorable à la majorité puisqu'il est très lié — ce n'est pas un secret pour personne — avec l'un des partis d'opposition, je lis : « La politique du ministère des universités en matière d'habilitation obéit à une logique ; pour la comprendre, il faut se reporter au rapport n° 1724 établi par le député M. Jean Delaneau et déposé le 21 mai sur le bureau de l'Assemblée nationale ». Au mois de juillet, répondant à un journaliste, je me demandais si la cohérence de notre travail était tout à fait respectée — M. Mexandeau y fait allusion à la page 32 de son rapport, mais en faisant de mon interrogation une affirmation.

À la réflexion, une vision d'ensemble de ce problème me permet d'affirmer qu'il y a bien cohérence. Ce sur quoi on peut éventuellement discuter, c'est sur la concertation ayant eu lieu entre le ministère et les universités intéressées. Là encore, je lis dans le rapport auquel je faisais allusion : « Il est bien évident que l'absence de C.R.E.S.E.R. a gêné considérablement cette année l'élaboration des projets d'habilitation et en a dilué la procédure dans une série de rencontres informelles tenues avant et après les premières décisions ministérielles, donnant aux représentants de l'État le rôle d'arbitres entre des universités séparées, souvent insuffisamment informées de leurs activités respectives ».

Je crois — rejoignant d'ailleurs ce que vous venez de dire, monsieur Santrot — que là est peut-être le fond du problème des habilitations. On ne peut soupçonner aujourd'hui le ministre des universités de vouloir à tout prix détruire l'université française, pas plus qu'on ne pouvait soupçonner hier le ministre de la santé de vouloir détruire le système de santé de notre pays.

Au fond, il y a une volonté de faire en sorte que nos universités soient à la mesure de la mission qui leur est confiée et en cohérence avec les besoins de notre pays. Certes, on peut émettre des opinions divergentes sur la façon d'y parvenir, mais le but est le même.

La vérité, c'est que l'un des pans de la loi d'orientation de 1968, à savoir son article 8, n'a jamais été mis en application. Les conseils régionaux de l'enseignement et de la recherche, même dans le cadre des décrets d'application parus en 1972, n'ont jamais pu fonctionner. Il faut trouver une instance de concertation régionale, qui ne se situe pas nécessairement au niveau des régions administratives, mais qui permette de meilleurs rapports entre les universités et une complémentarité.

À cet égard, les actions menées ces derniers mois auront un effet bénéfique pour l'avenir. Déjà, beaucoup d'universités en tirent profit et se rapprochent les unes des autres. Malgré des réactions épidermiques — car ils n'aiment guère recevoir d'injonctions et préfèrent régler eux-mêmes leurs problèmes — beaucoup d'universitaires se livrent actuellement à une réflexion très saine sur le rôle de leurs universités, sur le rôle de l'enseignement dans notre pays, et, au bout du compte, les mesures prises auront un résultat tout à fait bénéfique.

Dernier point : l'aide aux étudiants. Il est certain qu'une bonne répartition des formations universitaires exige une mobilité de la part des étudiants. J'espère très vivement, madame le ministre, que se concrétiseront au plus tôt les engagements que vous avez pris et que vous avez renouvelés à Orléans il y a un mois concernant l'augmentation des bourses lorsque des déplacements sont nécessaires. Je souhaite connaître bientôt les mesures prises pour l'année scolaire 1980-1981.

Toujours à propos du système d'aide aux étudiants, les rapporteurs ont relevé à juste titre une anomalie, à savoir la trop grande proportion d'aides indirectes par rapport aux aides directes. Là aussi, je souhaite, avec les rapporteurs, que la part du budget consacrée aux bourses et aux prêts d'honneur soit augmentée, y compris dans le projet de budget qui nous est soumis. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Barbera.

**Mme Myriam Barbera.** Madame le ministre, pour montrer que les coups portés à l'Université accompagnent la « casse » des régions — prouvant ainsi que je ne parle pas l'opinion qui vient d'être exprimée sur les intentions profondes des ministres à l'égard de la santé et de l'enseignement — je prendrai l'exemple de ma région, le Languedoc-Roussillon.

Si j'admettais l'idée que cette région soit promise à n'être que la cour de récréation de l'Europe, je comprendrais qu'il ne soit pas utile d'y réfléchir, d'y étudier ou d'y faire des recherches sur le développement de toutes ses autres potentialités. Or il me semble, madame le ministre, que cette idée a guidé votre sabre dans la guerre des habilitations.

D'abord vous condamnez purement et simplement à mort l'université de Perpignan.

À Montpellier, la suppression de la licence et de la maîtrise de géologie générale, venant après le démantèlement du bureau de recherches géologiques et minières, accompagne le refus gouvernemental d'extraire le charbon cévenol.

Par ailleurs, à l'université de sciences et techniques du Languedoc, vous avez supprimé pas moins de six des neuf filières qui offraient un débouché possible pour l'agriculture, la pêche, l'aquaculture, la conchyliculture, etc.

Il en est de même pour le D.E.S.S. d'activités littorales et maritimes et celui de la métrologie des polluants qui avaient pourtant permis d'établir une précieuse carte des pollutions des fonds marins et de la région.

En bref, tout ce que vos projets d'élargissement du Marché commun, condamnent à disparaître en tant qu'activité économique n'a plus de raisons d'être à l'université.

Vous parlez de haut niveau pour l'Université, madame le ministre. Mais pour vous plaire, encore faut-il que ce niveau soit compatible avec les intérêts des trusts.

Ainsi, en physique théorique, vous ne voulez plus que deux centres de recherche dans toute la France.

A Montpellier, les communistes agissent pour le maintien du diplôme d'études appliquées correspondant; car ces chercheurs sont indispensables pour maintenir notre avance nationale, mais aussi pour résoudre les problèmes que ne manquerait pas de poser, par exemple, la construction d'un surrégénérateur de type Super-Phénix dans notre région.

La région a besoin d'énergie et le pays d'indépendance énergétique. Nous avons tout ce qui est nécessaire sur place: les chercheurs à Montpellier, les ingénieurs et techniciens à Maréville, et même l'uranium à Lodève, sans compter les étudiants à former et les ouvriers chimistes à embaucher.

Mais les profits du baron Empain, ses projets Westinghouse et le diktat américain vous tiennent plus à cœur que le développement de la région.

Haut niveau dans la formation des maîtres, dites-vous? D'accord! Mais alors pourquoi supprimez-vous toutes les licences et maîtrises prioritairement choisies par les étudiants de la deuxième université de France pour le taux de réussite au C. A. P. E. S., l'U. S. T. L. ?

A un pays, à une région vendue, vous voulez aussi ôter le droit de penser et de critiquer.

C'est ainsi que disparaissent la licence de littérature comparée et le D. E. A. de philosophie et que vous avez refusé la création de la licence « information et communication ».

Comme le déclin de la langue française accompagne celui du pays, vous voudriez bien affaiblir l'affirmation de notre identité culturelle occitane. C'est pourquoi vous supprimez le D. E. A. de théâtre et cinéma; vous avez même tenté de supprimer le très rayonnant secteur linguistique.

Vous avez aussi porté atteinte à des D. E. A. qui assuraient précisément un emploi aux étudiants qui les suivaient.

C'est le cas du D. E. A. de « météorologie des polluants » et du D. E. S. S. d'« expert en conditions de travail ». L'équipe concernée m'a adressé un document détaillé à ce sujet. Ce sont plus de 1 000 étudiants dont la vie universitaire serait bouleversée et, pour certains, interrompue à jamais.

Eloigner l'université des étudiants pèse d'abord sur les enfants des travailleurs.

Mais, madame le ministre, tout cela ne passe pas comme lettre à la poste. A Montpellier aussi, trois conseils d'université sur quatre se sont opposés à votre projet de revenir sur leur composition démocratique. Dans l'affaire des habilitations vous avez réuni tant de gens contre vous que vous avez dû déjà rétablir un nombre important d'entre elles. Des enseignants, y compris parmi vos amis politiques, ont considéré qu'il en allait de leur dignité de s'opposer aux suppressions d'habilitations.

Les communistes ne sont pas peu fiers de contribuer de façon importante à la résistance que vous rencontrez; car s'opposer à la « casse » de l'université, c'est la première dimension de la lutte pour son développement.

Je ne détaillerai pas toutes les initiatives que nous avons prises à ce sujet, mais j'en soulignerai le sens.

Pour nous, l'ouverture sur la vie, la rationalisation de l'Université dans l'espace français, c'est la prise en compte de ce qui existe comme potentialités de développement régional, tant économiques qu'humaines. C'est une tout autre chose que votre interprétation, qui pille l'Université, avec l'appareil de production, au bon vouloir du redéploiement monopoliste, faisant de notre région, dans un pays dépendant, un appendice économique, politique et culturel de la R. F. A. et des U. S. A.

C'est pourquoi, quand les mineurs du puits Destival affirment que l'on ouvrira la taille de Ladrecht, ils veulent certes produire français, vivre et travailler au pays; mais, dans le même temps, par leur lutte même, ils appellent au développement de la recherche que vous supprimez.

Et je trouve les admirateurs suspects des ouvriers polonais bien discrets devant cette capacité des mineurs cénévalois à diriger en luttant ou, comme nous disons, à décider au pays.

Je n'ai pas le temps de préciser les différentes possibilités du développement de l'université dans ma région, qui pourrait accompagner celui de l'économie, mais je voudrais m'arrêter sur deux d'entre elles.

Il me semble possible — et nous le proposons — d'établir un programme de recherche en carbochimie. Les équipes de recherche existent. Mais cela suppose, outre votre accord, la décision d'extraire les 11 millions de tonnes de charbon qui dorment à Graissessac et à Destival.

D'autre part, les couches de charbon inventoriées à 2 300 mètres de profondeur sont très importantes, puisqu'elles s'étendent jusqu'au Rhône.

Nous posons donc la question de la mise au point de l'expérimentation de la méthode de la gazéification.

Là aussi, des équipes de chercheurs sont intéressées. Il faut votre décision. Il faut aussi que les 22 millions de francs prévus par le conseil régional sur deux ans soient utilisés.

Pour toutes nos propositions, dois-je préciser, madame le ministre, que j'attends un résultat positif de l'ampleur des forces que nous saurons rassembler et que je suis optimiste car ces forces sont déjà importantes. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Berest.

**M. Eugène Berest.** Monsieur le président, madame le ministre, j'ai entendu ce matin des propos que je peux lire également dans certaine presse: démantèlement d'universités, agression contre les universitaires, suppression de l'autonomie, suppression de la participation, suppression de la pluridisciplinarité, en un mot suppression pure et simple de l'enseignement supérieur.

Ce langage d'apocalypse qui devrait, pour reprendre un mot bien connu, être considéré comme insignifiant parce qu'il est excessif, est malgré tout fort redoutable à mon sens pour l'Université. Et c'est un ancien universitaire qui le dit. Car en donner une image aussi catastrophique à ceux qui ne lui appartiennent pas, c'est faire courir à l'Université française un énorme danger. Je m'explique: il est dangereux pour l'Université d'inviter des personnalités extérieures aux conseils d'université, de les faire siéger pendant des heures et de présenter comme une image de démocratie le fait, au bout de huit ou neuf heures de discussion...

**M. Antoine Gissinger, vice-président de la commission des affaires culturelles.** Rien n'en est sorti!

**M. Eugène Berest.** ... de proposer des mesures qu'on fait voter à la sauvette...

**M. Joseph Comiti.** C'est vrai!

**M. Eugène Berest.** ... en prétendant de cette façon défendre l'autonomie des universités, la participation et la démocratie. Quelle démocratie que celle qui consiste en réalité, en épuisant les participants, à empêcher les mesures d'être décidées dans le cadre d'une véritable participation par un véritable conseil d'université! J'ai voulu donner un exemple du danger qu'il y a à donner une mauvaise image de l'Université, et les propos catastrophiques que l'on peut entendre et lire vont dans le même sens et auront le même résultat. A ce propos je formulerai quelques observations modestes, appuyées simplement sur trente-deux ans d'enseignement.

La première: on ne peut pas, on ne peut plus faire tout, partout, très bien, pour tous les étudiants. Il a été possible — cela a été fait sur le plan matériel — de construire pendant deux décennies ce qu'il fallait pour accueillir les étudiants. Mais je prétends que l'on ne peut pas décider par décret qu'une génération donnera subitement dix fois plus de bons enseignants que la génération qui l'a précédée. Ce n'est pas vrai. Le dire, c'est tromper le pays; le dire, c'est tromper les étudiants, c'est-à-dire tout de même ceux qui dans cette affaire comptent au premier rang, et les premiers, dans l'Université. L'Université est d'abord faite pour eux. Certains, il faut bien le dire, ont tendance à l'oublier et je prétends que plusieurs des propos entendus ce matin ou lus dans tel ou tel rapport vont faire croire à la nation que l'Université est faite avant tout pour les universitaires. Je demande aujourd'hui aux universitaires de réfléchir à cette première idée.

Je propose une seconde idée. Il est bien sûr souhaitable que le plus grand nombre de nos universités puisse donner le plus grand nombre d'enseignements de base. Mais je prétends que vouloir donner tous les enseignements dans toutes les universités aboutirait à n'avoir pas le corps enseignant indispensable en qualité. Ce disant, je pense en particulier à nos universités régionales qui, si elles veulent tout faire, ne pourront pas résister au mouvement d'attraction qui s'exerce sur les universitaires, essentiellement vers Paris, et perdront au fur et à mesure, en voulant tout faire et en faisant mal certaines choses, leur éminente dignité d'université régionale, parce qu'elles perdront d'abord leurs enseignants et, par voie de conséquence, leurs étudiants.

C'est la raison pour laquelle il convient effectivement que, tenant compte de leur vocation, elles fassent le choix de leur politique et que celui-ci, une fois fait, soit puissamment aidé car c'est le choix de la raison.

Je voudrais ajouter — et ce sera ma dernière idée — que nous n'en sommes plus à l'Université de grand-père ni même à celle de papa, celle que certains d'entre nous ont connue et qui était

faite pour un petit nombre de privilégiés face auxquels ne se posait pas ou ne se posait guère le problème des débouchés, parce qu'il y avait éventuellement l'étude du père ou une carrière enseignante qui allait de soi car elle était de tradition familiale. Nous n'en sommes plus là !

Nous sommes — c'est une évidence — devant un monde difficile où nos étudiants devront non pas se résigner à l'inscription sur la liste de l'A. N. P. E. ou à défilier chez les parlementaires pour trouver un emploi à l'issue de leurs études, mais éviter d'être, à vingt-deux ou vingt-trois ans, plongés dans le désespoir du chômage, qui est un mal matériel, et de l'inaction, qui est un mal moral.

Si l'on écoute et si l'on suit le discours que j'ai entendu tout à l'heure — et je ne le qualifierai pas d'archaïque, je dirai simplement qu'il relève de la paléontologie politique — et si l'on ne revient pas aux choses simples, nous trahissons, nous, membres de l'Assemblée nationale, et particulièrement ceux qui ont été enseignants, ce qui fait notre raison d'exister aux uns et aux autres : la jeunesse qui frappe à la porte de l'Université, non pour y entendre le discours politique, mais pour y recevoir une formation et pour pouvoir vivre heureusement dans son pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Alduy, dernier orateur inscrit.

**M. Paul Alduy.** Madame le ministre, je viens à cette tribune avec un certain sentiment de tristesse. En effet, l'année dernière, nous avons éprouvé un certaine joie, je crois, sur tous les bancs de cette assemblée, lorsque nous avons constaté la création de centres universitaires par les collectivités locales — ce sont en effet les collectivités locales qui ont créé les universités et non pas l'Etat — et leur transformation en universités à part entière. Après vingt-cinq ou trente ans d'efforts, nous obtenions une certaine récompense ! Madame le ministre, je vous en avais rendu hommage. Et voilà que, le 2 juillet, vous avez supprimé un nombre tel d'habilitations que tout est à revoir, tout est à repenser. Je ne reprendrai pas ce qui a été dit ce matin. Je rappellerai simplement les objectifs de nos universités, notamment de celles de province, ces petites universités qui ont vu le jour il y a un an à peine.

Vous mettez évidemment la recherche en avant ! Je comprends très bien que vous ayez envie d'élever la recherche à un niveau supérieur sur le plan national, niveau qu'elle ne peut peut-être pas atteindre dans les petites universités, mais ce n'est pas le seul objectif. Un des objectifs essentiels de l'enseignement supérieur c'est aussi l'accès des jeunes à la culture. Il est quand même considérable ! C'est aussi un objectif essentiellement démocratique. Nous nous sommes toujours battus pour cela. J'ai moi-même été un étudiant pauvre, sans avenir préparé par les parents. Un de nos collègues parlait des emplois qui attendent d'avance certains étudiants. Quant à moi, rien ne m'attendait, car toute ma famille avait disparu.

Mais il y a un autre objectif que vous ne semblez pas avoir conçu : celui du développement culturel des villes. Moi qui m'occupe de ma bonne ville de Perpignan depuis plus de vingt ans, je sais très bien qu'avant le développement du centre universitaire, la culture n'existait pas dans cette ville. Grâce à l'aide du conseil général et de la municipalité, l'université locale s'est développée. En créant toutes sortes d'institutions culturelles, nous sommes arrivés à un développement très valable que nombre de villes de cette importance nous envient aujourd'hui.

Je regrette aussi qu'on n'ait pas pensé à réaliser un des objectifs prioritaires de l'aménagement du territoire, qui consiste à essayer d'assurer un meilleur équilibre entre Paris ou même les grands centres et la misérable province, tel le petit Languedoc-Roussillon, dont on a dit tout à l'heure que c'était un lieu de récréation pour les Européens.

Certes, madame le ministre, vous avez survolé en hélicoptère nos trente hectares d'université et nos trente hectares de parc des sports. Vous auriez été mieux inspirée de demander à être reçue par le maire de la ville et par les élus locaux ; nous vous aurions accueillie très brillamment, très gentiment. Vous ne l'avez pas fait, c'est donc volontairement que vous avez décidé un beau matin, avec vos experts, paraît-il, de supprimer sept habilitations à l'université de Perpignan.

Ce n'est pas un cas unique car toutes les petites universités en sont là après avoir toutes terriblement souffert. Celle de Perpignan vient de perdre 130 étudiants et elle n'a pu passer le cap des 3 000. Au fil des années, elle avait pourtant enregistré de nouveaux succès : cela est terminé et je le regrette profondément.

Je vous demande donc de revoir la distribution des habilitations. Il n'est pas pensable que la démocratie soit à ce point ignorée, que nous n'ayons pas la moindre précision sur

le montant des bourses, ni sur le remboursement des frais de transport des milliers d'étudiants qui seront obligés de se déplacer à travers la France à la recherche d'un enseignement valable. Il faut qu'un nouveau dialogue s'instaure.

Je vous demande aussi de penser aux collectivités locales qui ont consenti des sacrifices énormes pour la création de ces universités qui n'auraient jamais vu le jour sans elles. Accomplissez un effort dans le sens de la démocratie afin que nous ayons au moins un jour la joie de ne pas nous sentir au dernier rang de la société française.

**M. Jack Ralite.** La majorité n'applaudit pas !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des universités.

**Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités.** Mesdames, messieurs, je tiens d'abord à remercier le rapporteur de la commission des finances, M. Coulais, pour avoir exposé avec une grande précision les lignes et les objectifs du projet de budget pour 1981 du ministère des universités. Je remercie également ceux des orateurs qui ont bien voulu répondre avec fermeté et lucidité à mes détracteurs qui ne semblent pas très bien connaître les problèmes des universités.

Je souligne, après M. Coulais, que les crédits de paiement atteindront 17 935 millions de francs en 1981. Les principales masses seront réparties dans le cadre d'une politique générale, entre les personnels, les étudiants, la recherche, l'information scientifique et trois actions prioritaires : maintenance des équipements, formation continue et relations internationales.

Le premier point est relatif au déblocage des carrières, aux intégrations de personnels hors statut et au renouvellement des corps pour maintenir des recherches et des formations vivantes.

Les 117 053 emplois du ministère des universités représentent 72 p. 100 du budget.

En cinq ans, la pyramide des emplois universitaires s'est heureusement transformée ; il y a aujourd'hui 28 000 professeurs maîtres de conférences et maîtres-assistants contre 20 850 en 1975 et le pourcentage des emplois d'assistants, pendant la même période, est devenu normal puisqu'il a été réduit de 44 p. 100 en 1975 à 28,6 p. 100 aujourd'hui.

La politique de transformation d'emplois est poursuivie : 65 professeurs de deuxième classe deviendront professeurs de première classe, 625 attachés de recherche deviendront chargés de recherche, 44 chargés de recherche deviendront maîtres de recherche. En outre, 137 emplois d'aide de laboratoire et de technicien principal seront transformés en 110 emplois de contractuel de haut niveau pour occuper les nouvelles fonctions qui se développent dans les universités, notamment en informatique et dans le domaine des économies d'énergie. Enfin, 175 techniciens deviendront techniciens principaux. Par ailleurs, 175 contrats type C. N. R. S. seront revalorisés et 180 emplois d'agents non titulaires seront transformés en emplois de titulaires. Il s'agit vraiment d'une politique volontariste des personnels.

Le nombre de ceux que l'on appelle à tort les « hors statut enseignant » a diminué de plus de moitié passant de 808 à 359. Pour répondre à une question de la commission des affaires culturelles, je précise que les personnels universitaires sont recrutés sur concours. La cooptation au niveau local par les commissions de spécialistes est confirmée au niveau national par le conseil supérieur des corps universitaires. Le ministre ne peut nommer que sur proposition de cette instance.

Le décret du 20 septembre 1978 a maintenu, à titre transitoire pendant cinq ans, les vacataires qui n'ont pas d'autre activité principale. Ces personnels, s'ils en ont les titres, peuvent se présenter aux concours ouverts à la suite des départs à la retraite, des transformations d'emplois ou, pour 1981, des recrutements en surnombre. Je précise qu'entre la fin de 1978 et la fin de 1981, c'est-à-dire bien avant l'échéance du délai de cinq ans prévu par le décret du 20 septembre 1978, plus de 3 500 concours auront été ouverts pour lesquels les personnels précités ont pu se déclarer candidats.

Je souligne que les présidents d'université n'ont signalé que certains de ces personnels ne rempliraient pas les conditions pour se présenter aux concours ; ils s'efforcent de leur trouver d'autres types d'emplois, notamment des emplois de contractuels type C. N. R. S. Je crois ainsi avoir répondu à la question posée par la commission des affaires culturelles.

Les 5 700 « hors statuts » — administratifs, techniciens, ouvriers et personnels de service — ont été intégrés conformément à l'engagement pris en 1976. Cette intégration s'est effectuée sur place pour des raisons sociales, mais le redéploiement des emplois vacants devra dorénavant tenir compte des besoins réels des établissements.

Le plan de recrutement à long terme des enseignements supérieurs, que j'avais annoncé en 1978 et 1979 pour assurer le renouvellement des corps, débutera dès 1981, comme l'a souligné le rapporteur de la commission des finances, par le recrutement en surnombre de 120 professeurs de seconde classe. Par l'effet des promotions, cette mesure permettra donc la nomination de 120 assistants au grade de maîtres-assistants et le recrutement de 120 jeunes assistants.

Dans le même temps, le C. N. R. S. pourra recruter 241 nouveaux chercheurs et 41 personnels ingénieurs, techniciens ou administratifs; la mission de la recherche, 4 chercheurs et 20 ingénieurs, techniciens ou administratifs. La formation professionnelle bénéficiera de 10 emplois supplémentaires, les bibliothèques de 25 et le centre national des œuvres universitaires et scolaires de deux emplois.

Le deuxième point que je souhaite développer devant l'Assemblée concerne la qualité des études et l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

De 1975 à 1979, le nombre des étudiants qui ont quitté l'enseignement supérieur sans diplôme a diminué de 13 p. 100. Le nombre de diplômés de niveau supérieur à la maîtrise a augmenté de 16 p. 100. Le nombre d'inscrits dans les licences et les maîtrises professionnalisées a quintuplé depuis 1977, et celui des diplômés universitaires de technologie aura doublé entre 1975 et 1982.

Selon le vœu exprimé par la commission des affaires culturelles, les habilitations de 1980 garantissent des formations de qualité et des diplômes reconnus. Je remercie M. Delaneau d'avoir bien voulu le rappeler tout à l'heure.

La tendance des universitaires français portait chaque professeur à spécialiser son séminaire et à le faire déboucher sur un diplôme national. Or la spécialisation scientifique justifiée pour un professeur ne peut satisfaire la formation obligatoirement plus large d'un étudiant dans ses cinq premières années d'études supérieures avant le choix d'un sujet de thèse. C'est pourquoi nous avons dû renforcer et élargir les formations de licence, de maîtrise et de diplôme d'études approfondies. En portant les horaires des diplômes d'études approfondies de 100 à 300 heures en sciences et de 75 à 300 heures en droit et sciences économiques, nous restons en deçà des horaires des formations correspondantes aux États-Unis, où la première année de Ph. D. correspond à 350 heures, et au Japon, où les formations correspondantes sont de 400 à 450 heures. Il faudra encore procéder à des renforcements et à des regroupements pour rester au niveau de la compétition scientifique internationale.

Les formations sont organisées pour les étudiants et non pas pour satisfaire la spécialité d'un professeur. Les professeurs français doivent accepter de travailler en équipe dans l'intérêt des étudiants, et j'ai le plaisir de vous indiquer que la plupart d'entre eux l'acceptent d'ailleurs très volontiers car ils sont conscients de leurs responsabilités.

Cette politique d'habilitation, menée en concertation avec l'Assemblée nationale et les établissements, a évidemment touché un certain nombre d'universités à faibles effectifs qui doivent concentrer leurs efforts et leurs moyens dans les domaines où elles atteignent le niveau national et international grâce aux équipes d'enseignants, aux équipements de laboratoire et aux centres de documentation.

Les universités à faibles effectifs qui veulent conserver un large éventail de formation et prétendent être de petites Sorbonne, comme c'est le cas de l'université de Perpignan, voient un nombre important de leurs étudiants préférer poursuivre ailleurs des études qui sont cependant organisées sur place.

On compte 830 étudiants en lettres à Perpignan. Or, 674 étudiants en lettres du Roussillon, qui poursuivent une formation correspondant à celle dispensée à l'université de Perpignan, ont préféré aller à Montpellier, Toulouse ou Paris — si on y ajoutait ceux de Marseille, le chiffre serait encore plus élevé — parce que l'émulation n'existe pas à l'université de Perpignan, que ses moyens sont trop dispersés et que les formations ne sont pas d'un niveau suffisant.

La politique d'habilitation que nous avons conduite, monsieur le député-maire, sert l'intérêt des étudiants de Perpignan.

**M. Paul Alduy.** Encore faudrait-il l'expliquer !

**Mme le ministre des universités.** Nous l'avons expliqué. Je vous ai écrit et vous avez d'ailleurs très mal fait état de ma correspondance dans la presse locale.

La plupart des universités à faibles effectifs ont fait cet effort de qualité, de concentration de leurs moyens dans les domaines où elles savent qu'elles peuvent atteindre le niveau national et international.

Je pense à Brest avec l'océanographie et les études celtiques, à Mulhouse avec le textile et la chimie, à Valenciennes avec l'automatique et l'énergétique, à Metz avec le génie mécanique,

à Limoges avec les télécommunications et les sciences des matériaux. Ce sera le cas à Chambéry avec les études franco-italiennes et la micro-informatique. A la demande des instances régionales et universitaires, et à la suite d'une étude effectuée par les directeurs de mon ministère au mois de septembre lors d'une réunion organisée par les élus de Champagne-Ardenne, Reims aura des habilitations en pharmacochimie, en énergétique, en télécommunication, en chimie appliquée au conditionnement.

Les formations universitaires, en particulier dans les petits centres, doivent être sans cesse adaptées à l'évolution des sciences et des techniques et aux prévisions des débouchés. Pour chaque année universitaire, les universités peuvent demander de nouvelles habilitations à délivrer des diplômes nationaux, mettre fin à des formations existantes qui s'étiolent et créer des diplômes d'université dans le cadre du redéploiement de leur potentiel en équipements et en enseignants chercheurs.

Je ne voudrais pas oublier, dans la liste des formations originales, le diplôme d'études approfondies en énergie solaire que nous avons créé à Perpignan et dont les députés du département oublient de parler, bien qu'un tel enseignement ait coûté très cher, beaucoup plus cher que si on l'avait créé à Montpellier ou à Toulouse.

**M. Paul Alduy.** Il fallait maintenir les autres habilitations en sciences !

**Mme le ministre des universités.** M. Coulais a évoqué la nécessité de prendre des mesures transitoires en matière d'habilitations. Je lui précise que les droits des étudiants salariés seront intégralement sauvegardés. Tout étudiant salarié ayant entamé un cycle d'étude selon le régime propre à ces étudiants pourra le terminer si l'université le décide; dans la plupart des cas, cela se vérifie.

Quant aux étudiants non salariés, toutes mesures sont prises pour qu'ils puissent être accueillis dans une filière qui leur convient.

Je précise enfin que tout étudiant qui aura déposé son sujet de thèse de doctorat avant le 12 décembre 1980 pourra terminer sa thèse dans son université d'origine.

Monsieur Comiti, je voudrais vous rassurer. Le diplôme de docteur-ingénieur est conçu pour assurer aux ingénieurs une formation complémentaire par une recherche de haut niveau scientifique, mais avec une orientation technologique spécifique.

J'en viens à une question qui intéresse M. Coulais ainsi que la commission des finances et sur laquelle M. Delaneau a beaucoup insisté. Il s'agit des mesures prises en faveur de la mobilité des étudiants. Je précise que la majoration de 200 francs par mois universitaire instituée à la présente rentrée représente une augmentation de 22 p. 100 pour les bourses les plus élevées. Elle concerne non seulement les étudiants touchés par les suppressions d'habilitation, dont le nombre se situe entre 2 000 et 2 500 et qui ne sont pas tous boursiers, mais également les autres boursiers, beaucoup plus nombreux, qui se déplaçaient déjà. Or j'indique que les étudiants qui seront conduits à se déplacer à la suite des mesures prises seront peu nombreux par rapport à ceux qui se déplacent spontanément. En effet, 80 000 étudiants français sont hébergés en résidence universitaire et il convient d'y ajouter tous ceux qui habitent dans des logements privés. Je précise que les délais de dépôt pour les demandes de complément de bourse ont été rouverts.

Par ailleurs, dans le cadre de la concertation entre le Gouvernement et sa majorité, j'espère pouvoir présenter à l'Assemblée nationale, en deuxième délibération du présent projet de loi, une majoration du crédit prévu pour les prêts d'honneur. Cela me paraît important.

Je signale en outre que l'aide, directe ou indirecte, aux étudiants fait l'objet d'études de la part de M. Imbert. Dès que celles-ci seront terminées, je serai, bien entendu, à la disposition de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, si elles le souhaitent, pour leur en parler.

Les étudiants de 1980 sont tentés par une entrée rapide dans la vie active. C'est pourquoi nous sommes en train d'étudier des aménagements pour faciliter les études des salariés.

La nouvelle procédure d'inscription des étudiants étrangers, instituée par le décret du 31 décembre 1979, devrait renforcer la progression des effectifs de troisième cycle par rapport à celle des effectifs de premier cycle. Nous avons déjà constaté un progrès : on comptait 29 623 étrangers en troisième cycle en 1979, contre 17 199 en 1976. En effet, pour les universités françaises, il est beaucoup plus important d'accueillir des étudiants étrangers dans des troisième cycles qui n'existent pas dans leur pays — en tout cas sous cette forme — que de les accueillir en premier cycle, premier cycle que la France a généralisé dans tous les pays francophones.

Cette nouvelle procédure permettra d'assurer une meilleure ventilation géographique des étudiants étrangers, qui se trouvaient jusqu'à présent concentrés dans certaines villes universi-

taires, et d'améliorer le niveau de ces étudiants et celui de la formation qu'ils recevront en France. M. Comiti s'était préoccupé de cette question; je pense qu'une nette amélioration sera très rapidement observée à cet égard.

Les crédits d'action sociale en faveur des étudiants atteindront 1 696 millions. Avec 400 lits supplémentaires ouverts en 1981, le nombre total de lits atteindra 112 861, soit 3 000 de plus qu'en 1977. La part de l'Etat sera portée de 120 à 142 francs pour les loyers au 1<sup>er</sup> octobre 1981 et de 5 francs à 5,50 francs pour les repas au 1<sup>er</sup> août 1981. Par ailleurs, nous relevons les bourses de 7,9 p. 100 et le plafond de ressources de 12 p. 100 au 1<sup>er</sup> octobre 1980. Le nombre de bourses sur critères sociaux, 91 683, sur critères universitaires, 7 011, et d'allocations de recherche, 3 000, devrait être en légère croissance.

Je confirme, à l'intention de M. Coulais, que les déplacements seront pris en compte lorsque les boursiers seront amenés à se déplacer à plus de 50 kilomètres de leur domicile pour suivre un enseignement qui n'existe pas dans leur académie.

**M. Robert-André Vivien, président de la commission.** Très bien !

**Mme le ministre des universités.** Je répète qu'il s'agit d'une majoration de 200 francs par mois universitaire. Je sais que l'Assemblée nationale tenait beaucoup à cette mesure.

Je souligne que notre système d'aide sociale aux étudiants, qui a été si fortement critiqué tout à l'heure par certains, est globalement très favorable si nous intégrons tous les facteurs.

La France est le pays où les droits d'inscription sont, comparativement, les plus faibles. Ils sont même infimes par rapport à ceux que font payer, par exemple, les universités roumaines aux étudiants grecs ou les universités américaines. J'indique qu'en Grande-Bretagne ces droits atteignent presque 50 000 francs pour les études médicales. Et nous accordons le bénéfice de ces droits d'inscription infimes et ces bourses sans sélection rigoureuse, sans orientation autoritaire.

Quant au régime fiscal français, il est un des plus favorables pour les familles d'étudiants de moins de vingt-six ans, et l'effort ainsi consenti représente une somme équivalente aux crédits d'action sociale inscrits à notre budget. Je rappelle que ceux-ci s'élèvent à 1,7 milliard de francs. C'est ce que l'on oublie trop souvent.

De plus, nous exonérons les boursiers de droits d'inscription et de cotisations de sécurité sociale; nous avons une des couvertures sociales les plus étendues et les moins chères du monde — la France est certainement le seul pays qui permette aux étudiants étrangers de bénéficier intégralement de son régime national de sécurité sociale — et les cotisations de sécurité sociale des étudiants sont reversées aux mutuelles à hauteur de 90 p. 100, ce qui n'empêche pas, hélas, une certaine mutuelle, dont certains ont oublié de parler, d'être en déficit.

**M. Antoine Gissinger, vice-président de la commission des affaires culturelles.** Et c'est un déficit très important !

**Mme le ministre des universités.** Mais ce régime d'aide sociale, j'en conviens, peut être amélioré, et c'est à cela que s'emploie actuellement le directeur du centre national des œuvres universitaires et scolaires.

Troisième point que je veux évoquer: le développement de la recherche universitaire et l'organisation de l'information scientifique.

Monsieur le président, pour répondre à tous les orateurs, je suis contrainte de parler plus longtemps que prévu. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

**M. le président.** Madame le ministre, la présidence n'a pas à contrôler votre temps de parole.

Poursuivez votre propos, madame.

**Mme le ministre des universités.** Après la création de la Mission de la recherche, en août 1976, après la mise en place de l'agence universitaire de documentation et d'information scientifique et technique — l'A. U. D. I. S. T. — en octobre 1978 et après la réforme du centre national de la recherche scientifique en août 1979, la recherche universitaire française devient crédible sur les plans national et international.

L'importante progression des crédits de la Mission de la recherche — 23,2 p. 100 — souligne son rôle dans l'essor de la recherche universitaire. En accordant 20 p. 100 des crédits de son second plan triennal de renouvellement de matériel à des services communs interuniversitaires, la Mission a répondu à l'une des demandes de l'Assemblée nationale: elle a favorisé à la fois la bonne utilisation des deniers publics, la pluridisciplinarité et l'ouverture vers l'extérieur.

Les transferts de connaissances se multiplient, même s'ils restent souvent méconnus du grand public; 410 universitaires ou chercheurs du C. N. R. S. participent aux travaux de l'Ins-

titut français du pétrole; le laboratoire de mécanique physique expérimentale de Paris-VI a concédé une licence en France, aux Etats-Unis, au Canada et au Japon pour l'exploitation de son système d'images d'un organe en mouvement par ultrasons, utilisés notamment en cardiologie et en obstétrique; le langage Euclid, mis au point dans un laboratoire du C. N. R. S. à Orsay, permet des représentations tridimensionnelles dans la conception assistée par ordinateur; la microsonde moléculaire à laser, mise au point à Lille, a été industrialisée et commercialisée dans le monde entier.

Ces quelques exemples montrent que la France reste un des quatre ou cinq plus grands pays scientifiques du monde.

A cet égard, je dirai à M. Comiti qu'un grand effort a été accompli dans les écoles d'ingénieurs: dix-huit d'entre elles ont un budget recherche supérieur à dix millions de francs et 42 p. 100 de leurs enseignants et chercheurs font partie d'équipes associées au Centre national de la recherche scientifique. Pour intéresser les petites et moyennes industries aux transferts de technologie, la Mission de la recherche a lancé des contrats de programme avec certaines écoles d'ingénieurs. En contrepartie de l'engagement pluriannuel de recherche sur un axe prioritaire, des crédits spécifiques ont ainsi été accordés à l'Institut national polytechnique de Grenoble pour la micro-informatique, à celui de Nancy pour l'optimisation des ressources de charbon, à l'Institut national des sciences appliquées de Lyon pour la conception assistée par ordinateur. Et je ne cite que quelques exemples.

Le budget du Centre national de la recherche scientifique atteindra 4 749 millions de francs en 1981, soit une augmentation de 27,8 p. 100, y compris les crédits destinés à compenser le paiement de la T. V. A. par les organismes de recherche. Les crédits d'équipement progressent de 22,6 p. 100 et ceux des actions thématiques programmées de 38,7 p. 100.

Le nouveau conseil du centre, mis en place en octobre 1979, a procédé à un examen systématique des différentes directions scientifiques qui, désormais, répartissent directement les moyens entre les formations de leur secteur. Cent vingt-cinq emplois de l'administration centrale, sur un total de 860, ont été redéployés au profit des formations de recherche et des administrations déléguées provinciales, dont la déconcentration comptable sera généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 1981.

L'information scientifique et technique est la matière première des chercheurs, l'instrument de rayonnement de la culture et de la langue française, la condition nécessaire de notre indépendance scientifique face aux marchés et aux réseaux internationaux de l'information.

Le ministère des universités consacre près de 1 milliard de francs aux problèmes d'information avec 7 000 personnes, 40 millions d'ouvrages, 200 000 périodiques, 400 000 thèses, actes de congrès ou de colloques, 300 millions de francs de crédits de fonctionnement et des équipements considérables.

L'A. U. D. I. S. T. joue, depuis sa création en octobre 1978, un rôle d'inventaire et de réflexion. Désormais, il faut passer au stade de la réalisation. Pour cela, nous créerons très prochainement une direction de l'information scientifique et technique. Celle-ci reprendra les personnels et les moyens temporairement affectés à l'A. U. D. I. S. T., ainsi que les 7 millions de francs de crédits d'acquisition de matériel informatique prévus dans le projet de budget pour 1981; elle s'appuiera sur les centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique, que nous avons conçus au début de l'année 1980, après une enquête sur les fonds documentaires des universités.

Je voudrais enfin, mesdames, messieurs, vous parler de trois séries d'actions prioritaires: maintenance des équipements, formation continue et relations internationales.

Depuis quatre ans, le ministère a procédé à de nombreuses enquêtes qui fournissent une base de données pour l'octroi de crédits, pour les transferts ou les transformations d'emplois, pour les habilitations, et aussi pour la définition des éléments comparatifs indispensables aux choix inhérents à tout exercice responsable de l'autonomie universitaire. C'est sur la base de ces enquêtes que seront notamment répartis les 326 millions de francs d'heures complémentaires, en augmentation de 55,4 millions, et déterminées les opérations de maintenance susceptibles d'induire des économies d'énergie.

En réponse aux interrogations de M. Coulais sur les crédits de fonctionnement, je précise qu'une majoration de 40 millions sera proposée dans la loi de finances rectificative pour 1980 pour faire face à l'élévation du coût du chauffage. C'est dans le même esprit qu'est proposé pour 1981 une augmentation de 60 millions de francs des crédits de fonctionnement.

Par ailleurs, je précise que la commission des finances sera, bien entendu, tenue au courant des suites que le Gouvernement donnera aux travaux de la commission présidée par M. Fréville. Celui-ci — et je réponds ainsi notamment à M. Sergheraert — a souligné que cette commission allait s'appuyer sur les études et critères de répartition mis en place depuis quatre ou cinq ans

par le ministère des universités, en concertation avec les établissements, pour aboutir à une répartition globale des moyens, qui renforcera l'autonomie financière des universités. La commission devra évidemment étudier aussi les moyens de contrôle *a posteriori*. Elle doit présenter son rapport le 1<sup>er</sup> mars 1981 ; je pense donc être en mesure, dès la session de printemps de l'année prochaine, d'apporter au Parlement, et notamment à la commission des finances, des précisions sur les mesures que le Gouvernement proposera en application des décisions de cette commission.

Compte tenu de la stabilité globale des effectifs étudiants et de l'importance du parc immobilier à entretenir, les travaux de maintenance resteront prioritaires en 1981. Nous consacrerons à cet objectif 188 millions de francs — contre 36 millions en 1975 — pour les établissements autres que le C.N.R.S. et 15,4 millions de francs, au lieu de 7 millions, au C.N.R.S. Une baisse conjoncturelle des autorisations de programme sur l'ensemble des budgets civils de l'Etat contraint le ministère à retarder certaines opérations ; le crédit de renouvellement de matériel non informatique atteindra 143 millions de francs hors C.N.R.S. et 205 millions au C.N.R.S. ; l'informatique bénéficiera de son côté de 62 millions de francs au C.N.R.S. et de 52 millions pour les autres actions. Nous avons prévu la réalisation de six centres universitaires d'informatique : deux centres nationaux — CIRCE I, déjà existant à Paris, et CIRCE bis, qui est en cours d'achèvement, à Montpellier — et quatre centres régionaux, dont celui de Grenoble, qui est déjà construit, celui de Rennes, qui sera achevé dans un an environ. Un troisième sera implanté dans le Sud-Ouest.

J'en viens à la formation continue.

La poursuite de l'amélioration de la gestion devrait nous conduire en 1981 à examiner plus particulièrement ce type d'activité dont le chiffre d'affaires réalisé par les universités est important : 160 millions de francs en 1978 — au lieu de 42 millions en 1973 — pour 16,5 millions d'heures-stagiaires, au lieu de 4,4 millions en 1973.

Nous nous attacherons aussi au problème des relations internationales. Nous avons déploré que les quatre cinquièmes des 11 000 missions que nous avons financées en 1979 aient été d'une durée inférieure à quinze jours. Nous souhaitons, dorénavant, développer les délégations de moyenne durée, pour répondre plus efficacement à la demande des étrangers sans accroître le nombre déjà élevé des coopérants rémunérés par la France et qui sont 4 321 pour les seuls enseignements supérieurs.

Je vous rappelle, mesdames, messieurs, que le décret n° 78-216 du 2 mars 1978 a mis en place un système appelé « délégation » qui permet d'envoyer des enseignants titulaires universitaires dans un pays étranger, pour une durée de six semaines à six mois. L'enseignant délégué doit assurer, dans son établissement d'origine, la totalité du service d'enseignement exigé par son statut, au titre de l'année concernée, c'est-à-dire 75 heures annuelles pour les professeurs et 150 heures pour les maîtres-assistants et assistants. L'enseignant continue à percevoir sa rémunération et à bénéficier de l'ensemble des droits attachés à la position d'activité. La procédure des délégations permet des liaisons opérationnelles et un travail suivi, soit en déléguant plusieurs personnes en même temps, formant une équipe, soit en envoyant successivement plusieurs enseignants d'un même établissement. Par ailleurs, la délégation est une formule pédagogiquement plus efficace que celle des missions de brève durée et elle évite les problèmes de réintégration des coopérants. Afin d'inciter les enseignants français à effectuer des missions de moyenne durée à l'étranger, le ministère des affaires étrangères verse un complément de rémunération aux délégués et négocie avec les partenaires étrangers pour fixer leur contribution. Par exemple, avec l'Algérie, la France prend en charge les frais de transport et un complément de rémunération de 40 p. 100 du traitement pendant le séjour ; l'Algérie verse un complément de rémunération de 60 p. 100, dont la moitié est transférable en France, une allocation journalière de cent dinars ainsi que le montant des frais de logement.

Cette formule des délégations permettra à la France de tenir son rôle international avec beaucoup plus d'efficacité.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, un bilan et des perspectives qui maintiennent le système français des enseignements supérieurs et de la recherche fondamentale dans le peloton de tête des formations de haut niveau et de la science mondiale.

Cette performance exige, comme l'a fort bien souligné M. Eugène Berest, l'abandon du laxisme et de la démagogie ; elle exige la compréhension et le soutien de la nation ; elle exige aussi du courage. C'est pourquoi je sollicite de vous le vote de ce projet de budget qui est aussi un programme de vérité et d'excellence. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Nous en arrivons maintenant aux questions. Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Pervenche.

**M. Dominique Pervenche.** Madame le ministre, vous avez indiqué que des dérogations étaient possibles pour les étudiants salariés afin qu'ils puissent poursuivre sur place des études déjà commencées. Est-ce que ces mesures ne pourraient pas être étendues à d'autres personnes ? Je pense, en particulier, au cas des femmes qui, ayant des enfants, entendent poursuivre leurs études. Bien qu'elles ne soient pas salariées, ne pourraient-elles bénéficier de la prolongation des formations mises en place à l'intention des étudiants salariés, dans le cadre des dérogations qui ont été accordées ?

Ma seconde question, qui porte sur l'enseignement technologique, sera à la fois générale et particulière.

Sur le plan général, pourriez-vous nous indiquer quels sont les axes principaux de développement de l'enseignement technologique supérieur tant par le biais des instituts universitaires de technologie que par celui des établissements spécialisés ?

Sur le plan particulier, je rappelle que l'agglomération nantaise est dotée d'un institut universitaire de technologie comprenant quatre départements et qui ne peut accueillir plus de 250 à 300 étudiants.

Quelles perspectives peut-on envisager pour le développement de l'enseignement supérieur technologique à Nantes, que ce soit par le biais de l'institut universitaire de technologie, d'autres formations ou d'autres établissements supérieurs ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des universités.

**Mme le ministre des universités.** Monsieur le député, la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1980 a permis aux mères de familles de pouvoir bénéficier comme les étudiants engagés dans la vie professionnelle de conditions d'accueil particulières.

**M. Dominique Pervenche.** Même si elles ont des enfants et ne sont pas salariées ?

**Mme le ministre des universités.** Je vous confirme que le projet de loi, présenté par Mme le ministre délégué à la condition féminine et voté en juillet dernier, a, vis-à-vis de l'Université, assimilé les mères de famille, à partir de leur troisième enfant, à des salariés.

**M. Antoine Gissinger, vice-président de la commission des affaires culturelles.** J'étais le rapporteur de ce texte !

**Mme le ministre des universités.** Ces femmes sont donc traitées comme des salariées, même si elles ne le sont pas.

Quant aux enseignements technologiques, nos efforts ont porté — et continuent de porter, car ce travail n'est jamais achevé — sur l'actualisation des programmes. Dans les dix-sept types de départements d'I.U.T. et dans les écoles d'ingénieurs, les commissions pédagogiques nationales siègent régulièrement afin d'actualiser les programmes.

Il s'agit notamment d'introduire davantage d'informatique et de nouvelles disciplines scientifiques qui doivent faire partie de la formation des élèves aussi bien dans les programmes des I.U.T. que dans ceux des écoles d'ingénieurs.

Par ailleurs — je l'ai indiqué dans mon exposé — nous avons fortement développé la recherche dans ces écoles. Le nombre de jeunes ingénieurs formés à la recherche a été multiplié par dix depuis 1977, date à laquelle un arrêté ministériel leur a permis de préparer un D.E.A. en même temps que le diplôme d'ingénieur, cinq années après le baccalauréat.

Je pense pouvoir vous répondre par écrit dans deux ou trois jours à propos des établissements supérieurs de Nantes.

**M. le président.** La parole est à M. Pailler.

**M. René Pailler.** Madame le ministre, la réforme des études médicales prévoit que, pour devenir spécialiste, une seule voie sera possible à partir de 1980 : l'internat qualifiant.

Il s'agit là d'une mesure qui était souhaitée et que je considère comme bonne. Mais aucune disposition ne règle le sort des étudiants — ce sont souvent des médecins — qui sont arrivés au terme de la préparation du certificat d'études spéciales.

Certes, des mesures ont été prises pour régler la situation des candidats à une spécialisation pendant la période transitoire. Un arrêté ministériel du 27 juillet 1980 a institué un examen probatoire obligatoire dès le début de la première année dans toutes les spécialités.

Cet examen contrôlera donc le flot des candidats aux spécialités qui auraient été tentés de se précipiter dans la brèche encore ouverte avant l'internat qualifiant.

Pour ceux qui échoueront à cet examen probatoire, la situation sera claire et honnête.

Mais aucune disposition n'est prévue pour ceux qui ont échoué, parfois plusieurs fois, à l'examen terminal et sont ainsi bloqués, ne pouvant être qualifiés.

Or ces médecins que l'on appelle déjà les « sacrifiés de la réforme » ont souvent poursuivi des études pendant plus de dix ans et, de plus, leur spécialisation a été régulièrement sanctionnée chaque année par un examen pratique et théorique.

Arrivés à l'examen de fin d'études, environ 90 p. 100 des intéressés ont échoué dans certaines spécialités. Cet examen organisé au niveau national est devenu un véritable concours comportant des critères qui n'étaient pas prévus lorsqu'ils ont commencé leurs études.

Ainsi, dans une spécialité que je connais bien, l'oto-rhino-laryngologie, le pourcentage de reçus, qui était de 81 p. 100 en 1972, est tombé à 35 p. 100 en 1980. Il n'en demeure pas moins que la plupart de ceux qui ont échoué sont devenus des spécialistes très compétents et qui, souvent, exercent de hautes responsabilités dans des services hospitaliers importants.

Un problème dramatique se pose aux médecins qui ont abandonné l'exercice de la médecine générale. Ils sont d'ailleurs répertoriés au conseil de l'ordre comme « spécialistes en instance de qualification ». Ils risquent de le rester.

Les pouvoirs publics se doivent de mettre fin à une telle situation hautement préjudiciable tant pour ces candidats bloqués que pour l'ensemble de la profession.

A mon avis, une solution peut être envisagée. Elle consisterait à réunir des commissions consultatives régionales composées d'universitaires, des représentants du ministère de la santé, du conseil de l'ordre, des syndicats professionnels et même des candidats. Elles examineraient le cas de jeunes confrères qui sont les victimes d'une transaction non réfléchie.

Je vous signale, madame le ministre, qu'il existe déjà pour chaque spécialité une commission nationale dite « d'appel ».

Personnellement, je fais partie depuis de nombreuses années de celle d'oto-rhino-laryngologie. Elle a pu régler des problèmes de qualification de médecins spécialistes étrangers ou issus des services de santé militaire dans le cadre de la notoriété. Elle pourrait jouer un rôle déterminant et vous aider à résoudre ce difficile problème.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des universités.

**Mme le ministre des universités.** Monsieur le député, actuellement, les candidats aux certificats d'études spécialisées ont l'impression que ces examens sont devenus des concours. Le malaise concerne surtout certaines spécialités comme la pédiatrie et l'oto-rhino-laryngologie, qui a fait d'ailleurs l'objet d'une intervention ici même mercredi, dans le cadre de la séance réservée aux questions.

Malgré les problèmes démographiques bien connus, aucun quota de diplômés, je vous l'affirme, n'a jamais été défini par le ministère des universités. Les jurys sont souverains, d'autant que, selon une jurisprudence constante du Conseil d'Etat, l'autorité ministérielle ne peut porter de jugement sur la notation d'un jury.

Vous m'avez interrogée, monsieur le député, sur la situation des candidats malheureux. Devant précisément étudier, jeudi matin, avec M. le ministre de la santé les problèmes posés par l'application de la réforme, nous aborderons ce problème et je vous répondrai à la suite de cette réunion.

**M. le président.** La parole est à M. Durr.

**M. André Durr.** Madame le ministre, ma question a trait à la situation des personnels de l'enseignement supérieur travaillant dans le cadre de la coopération, et qui sont rétribués soit par le ministère des affaires étrangères, soit par celui de la coopération.

Il y a quelques années, ces personnels étaient inscrits sur la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur et ils pouvaient être titularisés au bout de quelques années. Le changement de modalités de recrutement des universitaires a eu pour effet la quasi-impossibilité pour ces enseignants d'obtenir une titularisation. Leur premier handicap réside dans le fait qu'ils ne relèvent pas de votre ministère, mais qu'ils sont des contractuels des ministères des affaires étrangères ou de la coopération.

Une autre difficulté importante pour l'obtention de leur titularisation tient au fait que, dans les pays où ils travaillent, les possibilités de faire de la recherche sont très limitées, particulièrement dans les disciplines scientifiques. Il est certain que le fait de ne pouvoir procéder à des publications désavantage les coopérants quand ils présentent un dossier de candidature à un poste créé dans une université en France.

Cette situation sans issue dans laquelle se trouvent les jeunes enseignants de l'enseignement supérieur — dans le Maghreb par

exemple, ils sont plus de 2 000 — conduira prochainement un grand nombre d'entre eux à résilier un contrat pour venir peut-être en France grossir les rangs des chômeurs.

Par ailleurs, chaque fois qu'un enseignant français quitte son poste, il est remplacé par un enseignant des pays de l'Est. Tel n'est sans doute pas l'effet recherché, vous en conviendrez, madame le ministre !

Ne serait-il pas possible que votre département ministériel prenne en charge ces enseignants, les crédits existant aux budgets du ministère des affaires étrangères ou à celui de la coopération étant transférés à vos services ? Vous pourriez mettre ces personnels à la disposition de ces deux ministères. Un processus de titularisation serait envisageable.

Il n'est de toute façon pas souhaitable que le Gouvernement abandonne ces jeunes enseignants à leur sort et ne les informe en aucune manière sur l'avenir qui peut leur être réservé, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui.

Je vous serais très obligé, madame le ministre, de dégager une solution, ce dont, par avance, je vous remercie.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des universités.

**Mme le ministre des universités.** Monsieur le député, en créant le système des délégations, j'ai voulu essayer de limiter les difficultés du problème que vous venez d'évoquer.

La création d'emplois d'enseignement propres à accueillir les 2 500 coopérants exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur à l'étranger, et qui sont actuellement rémunérés en tant que contractuels sur des crédits du ministère des affaires étrangères, ne serait pas, je le crains, une mesure adaptée pour pallier la précarité de la situation des intéressés. En effet, les procédures de recrutement réglementaire des universités, ainsi que je le soulignais tout à l'heure, impliquent l'organisation d'un concours pour tout emploi. L'existence de listes d'aptitude n'a jamais empêché les universités de choisir de préférence d'autres personnes que les coopérants.

Tous les concours de recrutement de fonctionnaires sont ouverts à tous les candidats qui remplissent les conditions requises. Or, toutes les difficultés que vous avez évoquées laissent à penser que les coopérants ne seraient pas les bénéficiaires des emplois ouverts à leur intention. Ecartés de ces emplois par voie de concours, leur situation serait encore plus précaire, du fait de la suppression concomitante des crédits sur lesquels ils sont actuellement rémunérés.

Ainsi que je l'ai indiqué, de nombreux emplois ont fait l'objet de concours : 3 500 pour les années 1978 à 1981. Peu de coopérants ont pu en bénéficier pour les motifs que vous avez évoqués. C'est la raison pour laquelle le système contractuel me paraît être encore celui qui leur garantit le mieux la sécurité de leur emploi.

Ce problème ne se posait pas autrefois, monsieur le député, parce que les coopérants admettaient de faire toute leur carrière à l'étranger. Aujourd'hui, ils veulent tous rentrer au bout de quatre ans. Pour les satisfaire, il faudrait, en dehors des procédures réglementaires de concours, leur réserver des emplois dans les universités françaises. C'est impossible, vous le comprendrez.

C'est pour maintenir le rayonnement de la France à l'étranger, pour éviter que la place du coopérant français ne soit prise immédiatement par d'autres, dans les conditions que vous avez exposées, monsieur le député, que nous avons institué ce système des délégations. Outre l'avantage de favoriser le rayonnement de la France, il permet aux meilleurs professeurs universitaires français de faire des séjours de trois ou six mois dans des universités ou des laboratoires étrangers. Cela les conduit non seulement à apporter leur concours à l'étranger, mais à élargir leur propre réflexion personnelle. Bien évidemment, monsieur le député, je suis prêt à répondre aux autres questions que vous pourriez me poser sur ce sujet important.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Le Pensec.

**M. Louis Le Pensec.** Ma question porte sur les bourses d'enseignement supérieur. A la lecture du budget de votre ministère, madame le ministre, on constate en premier lieu que l'augmentation des crédits de bourses enregistre la plus faible progression de ces dernières années. Pour 1980, 1979 et 1978, l'augmentation était respectivement de 7,8, 6,2 et 6 p. 100. Elle ne sera, en 1981, que de 4,9 p. 100. L'écart qui se creuse avec l'indice annuel des prix n'est guère compensé par le taux de progression des bourses. Ainsi que l'ont souligné les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles, les conditions de vie des étudiants les plus défavorisés ne cessent de se dégrader.

En outre, cette aide directe est, comme les années précédentes inférieure à l'aide indirecte — sécurité sociale, restaurants, résidences — qui progresse de 11,7 p. 100. Or, dès 1975, votre prédécesseur, M. Soisson, s'était assigné comme objectif d'accroître l'aide directe accordée aux étudiants afin, disait-il, de les rendre « adultes » et de rééquilibrer les sommes versées en faveur de l'aide directe. D'ait-on considérer que, d'un ministre à l'autre, il y a eu évolution et changement d'orientation ?

Vous avez évoqué par ailleurs le complément de bourse accordé pour compenser les transferts du lieu de résidence des étudiants touchés par les modifications et par les méfaits de la carte universitaire. Vous estimez à 2 000 le nombre des étudiants concernés. Chacun s'accorde à penser qu'il convient de multiplier ce chiffre par cinq ou par dix. La fixation à deux cents francs de ce complément ne m'apparaît pas être une réponse adaptée au problème.

En conclusion, je ne trouve dans l'analyse des crédits d'action sociale en faveur des étudiants, ni la volonté affirmée d'un effort de démocratisation, ni celle d'ouvrir davantage l'Université aux différents composants de la nation dont, il est permis de l'affirmer, elle n'est pas le reflet. Les étudiants issus des familles aux ressources les plus modestes n'y ont pas encore trouvé leur juste place. Aucune réponse crédible n'a encore été apportée sur ce point.

Quand disposerons-nous, madame le ministre, d'un système de bourses d'enseignement supérieur propre à permettre d'atteindre l'objectif d'une université de masse, équitablement ouverte aux différentes composantes des catégories sociales de la nation ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des universités.

**Mme le ministre des universités.** M. le Pensec, permettez-moi d'abord de corriger une erreur s'agissant du nombre des étudiants concernés par les compléments de bourse. Vous avez laissé entendre qu'il pourrait atteindre le chiffre de 10 000 ou 20 000. Or sachez que nous avons été obligés de prolonger les délais du dépôt des demandes jusqu'au 15 décembre, parce que 192 demandes seulement avaient été enregistrées pour la France entière.

**M. Louis Le Pensec.** La date fixée était celle du 6 novembre, madame le ministre !

**Mme le ministre des universités.** Par ailleurs, je le répète, monsieur Le Pensec, notre système d'aide sociale aux étudiants est le plus favorable dans sa globalité. Aux 1 696 millions de francs du budget d'aide sociale de mon département ministériel, il convient d'ajouter l'effort fiscal qui correspond à 1 700 millions de francs. Aucun autre pays au monde ne consacre autant de crédits à l'aide sociale aux étudiants, alors même que le système de sécurité sociale français me paraît être un des plus généreux du monde.

**M. le président.** La parole est à M. Bêche.

**M. Guy Bêche.** J'aimerais, madame le ministre, vous entendre parler de l'université de Franche-Comté. Vous ne l'avez jamais citée ce matin. En tout cas, j'avoue ne pas l'avoir reconnue dans vos énumérations.

Pourtant, vous l'avez gravement amputée sans jamais vous expliquer au fond. Ce débat budgétaire devrait en être l'occasion.

Cette université rayonne sur une population de plus d'un million d'habitants. Employant 1 500 personnes et recevant plus de 11 000 étudiants, elle regroupe, outre les quatre facultés traditionnelles, deux instituts universitaires de technologie, l'école nationale supérieure de mécanique et de microtechnique, sans oublier l'observatoire de Besançon, le centre de linguistique appliquée, l'unité d'enseignement et de recherche biologique et médicale, l'U.E.R. d'éducation physique et sportive.

Avec ses U.E.R. à enseignement long, ses laboratoires de renommée internationale, elle représente un potentiel économique, intellectuel et culturel de premier ordre pour la région.

Elle est donc loin d'être l'un de ces « dépotoirs » auxquels faisait allusion ici même, voilà quelques mois, M. le Premier ministre, et n'a rien de comparable avec celle de la faculté d'Assas, véritable lieu de formation et de recrutement des « gros bras » dont les formations de droite et d'extrême droite ont besoin et qui n'honore pas, c'est vrai, l'Université française.

**M. Joseph Comiti.** Et Vincennes ? Et Jussieu ?

**M. Guy Bêche.** Les mesures prises contre l'université de Besançon ne résultent pas d'une diminution du nombre des étudiants dans les disciplines mutilées. Elles répondent sûrement à d'autres motivations.

Quelques exemples révélateurs montrent le tort causé à la Franche-Comté.

La quasi-totalité des formations supprimées dans le troisième cycle correspondant à des besoins régionaux et nationaux, comme le D. E. S. S. de qualité des eaux, ou le D. E. S. S. de bibliographie et informatique en sciences de l'homme, créé en accord avec le directeur du C. N. R. S.

Plus graves encore sont les suppressions dans le deuxième cycle, en particulier le deuxième cycle littéraire, qui défigurent complètement l'université : sept habilitations sur douze ont disparu.

La suppression de la section « Sciences du langage » pénalise lourdement notre centre de linguistique appliquée, pourtant en plein développement, grâce à un appui assez considérable du conseil régional, et d'une réputation mondiale.

La section philosophique a été durement touchée par vos mesures alors qu'elle travaille en liaison avec le centre de documentation philosophique international, auquel vous faisiez allusion tout à l'heure.

Et puis il y a les autres : la géographie, l'histoire de l'art, l'archéologie, la psychologie.

Aujourd'hui, un grand nombre d'étudiants sont obligés de se rendre dans d'autres universités, avec tous les problèmes de logement et de transport que cela peut poser, alors que des équipements construits par la ville de Besançon sont sous-utilisés.

Toutes ces mesures ont été prises sans concertation, ni au niveau régional ni au niveau universitaire. Ce fut la politique du fait accompli.

Quelques jours avant les élections sénatoriales, vous avez rétabli une habilitation pour M. Edgar Faure. Ce petit grain n'a rien changé à votre odieux projet de démantèlement puisque, quelques jours plus tard, vous supprimez une autre habilitation.

La région de Franche-Comté est souvent citée comme une région pilote. Il est, bien sûr, bien d'autres raisons à son démantèlement. Mais nous souhaiterions que vous vous expliquiez sur les mobiles qui vous ont poussée à faire de son université une expérience pilote en matière de démantèlement.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des universités.

**Mme le ministre des universités.** Je me demande, monsieur le député, s'il est nécessaire que j'insiste car la longue liste dont vous venez de faire état montre bien que l'université de Besançon n'a aucune politique universitaire.

Il apparaît, en revanche, qu'elle a une politique tout court ! *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. Joseph Comiti.** Très bien !

**M. Guy Bêche.** Venez vous en expliquer à Besançon, madame le ministre !

**M. Jack Ralite.** C'est un scandale ! Quelle est cette façon de traiter les universitaires ? Derrière cette attitude, se profilent les interdits professionnels !

**M. le président.** Monsieur Ralite, vous n'avez pas la parole !

**M. Guy Bêche.** Les étudiants de Besançon vous attendent, madame le ministre !

**M. le président.** Nous ne sommes pas à Besançon mais à l'Assemblée nationale.

**M. Jack Ralite.** Besançon fait partie de la nation !

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

**M. Jean Falala.** Ma première question est d'ordre général ; elle a, au demeurant, déjà été évoquée, puisqu'elle concerne les bourses.

Les crédits qui leur seront attribués l'an prochain seront presque identiques à ceux de cette année. Pouvez-vous me fournir des informations sur les travaux de la commission chargée d'étudier ce problème et comptez-vous faire un effort particulier pour les étudiants les plus défavorisés ?

Ma seconde question porte sur l'université de Reims, que vous avez bien connue, madame le ministre, et qui a été voulue par Jean Taittinger et son équipe dont nous faisons partie, M. Jean-Louis Schneider et moi-même. Malgré quelques à-coups compréhensibles, elle fonctionne bien.

J'ai ressenti les décisions de suppression de certains diplômes comme une volonté de non-développement. Ma question est donc la suivante : pourrait-on connaître les intentions du ministère, pour permettre, dans le cadre d'une plus large concertation, le développement de cette université de Reims afin qu'elle puisse répondre, notamment, aux besoins régionaux ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des universités.

**Mme le ministre des universités.** Monsieur le député, les premiers travaux de la commission Lambert nous conduiront probablement à approfondir la réflexion dans certaines directions, vantes.

L'aide indirecte semble avoir un niveau satisfaisant, mais on pourrait s'interroger sur la possibilité de la moduler en fonction des ressources familiales.

Les prêts d'honneur — qui ont un grand impact sur les ressources et les motivations des étudiants — devraient être développés. C'est ce que nous allons essayer de faire, si le Parlement en est d'accord. Ce développement devrait probablement se faire en substitution de certaines bourses peu élevées.

Les bourses devraient privilégier les étudiants les plus aptes. C'est d'ailleurs ce que demandait tout à l'heure M. Comiti. Sous cette réserve, elles devraient également pouvoir être attribuées pour toute la durée du cycle d'études. Elles constitueraient alors un véritable contrat d'études, comme l'avait suggéré M. Giscard d'Estaing lors du débat sur la loi d'orientation en 1968.

Ainsi serait évitée la rotation trop rapide des boursiers. On constate en effet à l'heure actuelle que l'on donne souvent des bourses, à l'entrée à l'université, à des étudiants qui n'ont pas un niveau suffisant pour poursuivre des études supérieures. Ces étudiants quittent l'université en cours d'année et le bénéfice de la bourse est ainsi perdu.

Quant à l'université de Reims, nous essayerons de concrétiser les conclusions de la commission qui s'est réunie le 26 septembre et à laquelle assistaient des parlementaires, dont vous-même, monsieur Falala, ainsi que les autres élus de la région Champagne-Ardenne et les principaux directeurs de mon ministère.

Je suis prête à vous répondre avec plus de précision sur cette question si vous le désirez.

**M. le président.** La parole est à M. Gissinger.

**M. Antoine Gissinger.** La première question que je comptais poser a déjà fait l'objet d'une intervention de mon ami M. Comiti. Elle avait trait à la délivrance du diplôme de docteur ingénieur par les universités.

Est-ce que, dans l'état actuel des choses, les grandes écoles ne risquent pas d'être intégrées, à brève échéance, dans l'université? Mes fils ont suivi leurs études soit dans les grandes écoles, soit à l'université et je puis vous assurer que nos grandes écoles ont une grande renommée à l'étranger. Il faut donc leur garantir une certaine autonomie.

Par ailleurs, madame le ministre, pouvez-vous donner les raisons de la mise en place de la commission Fréville, composée de huit membres et chargée d'étudier le problème du financement des études universitaires? Quels sont les principaux objectifs qui ont été assignés à cette commission, qui doit déposer son rapport à la fin du mois de février 1981?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des universités.

**Mme le ministre des universités.** Monsieur Gissinger, plusieurs écoles d'ingénieurs, dont certaines de très grande qualité, sont déjà partie intégrante des universités, au sein desquelles elles forment, comme d'ailleurs les I. U. T., des U. E. R. dérogatoires. La formule semble satisfaire tout le monde, les présidents et les conseils d'université, comme leurs directeurs qui siègent, d'ailleurs, à la conférence de l'association des responsables des grandes écoles, au même titre que leurs collègues directeurs d'un établissement public à caractère administratif jouissant d'une autonomie financière.

Il existe différents types de statuts : grandes écoles rattachées à l'université comportant des U. E. R. dérogatoires ; universités technologiques comme les instituts nationaux polytechniques qui regroupent exclusivement les grandes écoles — il en existe à Nancy, à Grenoble et à Toulouse ; enfin, grandes écoles dotées du statut d'établissement administratif.

Cette diversité n'est pas gênante et il n'a jamais été question d'y porter atteinte.

De plus, les écoles ayant le statut d'U. E. R. dérogatoires parce qu'elles sont de petite dimension, bénéficient des ressources en enseignants, en chercheurs, en laboratoires, des universités dont elles font partie.

Quant à la commission Fréville, mise en place par M. le Premier ministre qui en assure le financement et le fonctionnement, elle est chargée d'étudier un mode de financement globalisé qui renforcerait l'autonomie financière des universités. Je rappelle en effet qu'actuellement les crédits de chaque université sont accordés selon des lignes individualisées. Bien évidemment, et affinés d'année en année, offraient une base solide sur laquelle on pouvait s'appuyer. Cette commission devra également essayer de définir les possibilités de contrôle de l'utilisation par les universités de cette dotation globale. La commission

doit remettre son rapport le 1<sup>er</sup> mars 1981 et, ainsi que je l'ai dit, je ferai part à la commission des finances des décisions qui pourront être prises à la suite de ce rapport.

**M. Claude Coulais, rapporteur spécial.** Je vous remercie, madame le ministre.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Universités ».

ETAT R

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).*

« Titre III : 1 386 222 089 francs ;

« Titre IV : 57 484 657 francs. »

ETAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).*

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 291 910 000 francs ;

« Crédits de paiement : 107 907 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 617 690 000 francs ;

« Crédits de paiement : 1 351 339 000 francs. »

Sur le titre III, MM. Mexandeu, Le Pensec, Lelchedde, Santrol, André Laurent, Bêche et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement n° 201 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 307 890 francs. »

La parole est à M. Mexandeu.

**M. Louis Mexandeu.** Je précise, monsieur le président, que cet amendement est présenté à titre personnel, à la demande, d'ailleurs, des représentants de la catégorie des techniciens principaux, qui ne sont pas satisfaits de la transformation de leurs postes en postes d'ingénieurs, pourtant présentée comme une mesure favorable.

D'un côté, on leur refuse l'accès à la catégorie A, mesure qui vient pourtant d'être prise en faveur des mêmes techniciens principaux du ministère de la culture et de la communication et, de l'autre, on transforme des postes d'agents de l'Etat en postes d'ingénieurs, ces derniers étant, je le rappelle, des contractuels. Ils y voient là un exemple, parmi tant d'autres, d'une « défonctionnarisation » des personnels de l'Etat.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Claude Coulais, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a pas eu à examiner cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre des universités.** M. Mexandeu veut introduire dans un domaine scientifique, où il faut beaucoup de souplesse, une rigidité qui condamnerait la science. Si certains lui ont déclaré leur opposition aux mesures préconisées, d'autres, beaucoup plus nombreux, seront heureux d'entrer dans un corps où les exigences de diplômes sont beaucoup moins rigides, s'agissant de disciplines nouvelles. Cela donnera aux intéressés un espoir de carrière qu'ils n'auraient pas autrement.

En conséquence, le Gouvernement est tout à fait hostile à cet amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Mexandeu.

**M. Louis Mexandeu.** Quelle véhémence dans le ton, madame le ministre, à propos d'un amendement qui ne concerne que dix emplois, pas plus !

La majorité de ces personnels apprécierait, dites-vous, cette mesure ? Je croyais pourtant avoir reçu ceux d'entre eux qui avaient été élus et qui étaient, et de loin, les plus représentatifs !

Je vous ai posé une seconde question concernant la possibilité pour ces techniciens principaux d'accéder à la catégorie A. Vous n'avez pas répondu. Je le regrette.

**M. Louis Le Pensec.** L'opposition n'a pas droit à une réponse !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 201. (L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix le titre III.

**M. André Delehedde.** Le groupe socialiste vote contre le titre III, comme il votera contre les autres titres.  
(Le titre III est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV.  
(Le titre IV est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des universités.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### FAIT PERSONNEL

**M. le président.** La parole est à M. Mexandeu, pour un fait personnel.

**M. Louis Mexandeu.** M. Comiti m'a, tout à l'heure, gravement mis en cause en affirmant que j'avais déformé les propos qui ont été tenus à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales dont je rapportais l'avis.

**M. Joseph Comiti.** Vous ne l'avez pas rapporté !

**M. Louis Mexandeu.** Or, lorsque celle-ci a signalé des faits positifs. Je l'ai indiqué. C'est le cas pour la recherche, par exemple. Malheureusement, il faut bien dire que l'essentiel du budget était négatif.

Que voulez-vous, monsieur Comiti, ce n'est pas ma faute si, après que j'eus parlé de « politique du mépris », le Gouvernement en a fait la démonstration puisque aucun orateur de l'opposition — pas même le rapporteur que j'étais — n'a eu droit à un seul mot de réponse de la part du représentant du Gouvernement.

**M. Joseph Comiti.** Vous n'avez pas donné l'avis de la commission !

**M. Louis Mexandeu.** En 1974, au début du septennat, la majorité avait accordé à des membres de l'opposition un certain nombre de rapports. Alors, de deux choses l'une : ou bien elle leur permet de les présenter en leur âme et conscience,

ou bien elle les leur retire ; il faut mettre fin à cette fiction du rôle des rapporteurs de l'opposition qui n'ont pratiquement d'autre choix que d'être ignorés ou insultés.

**M. Joseph Comiti.** Je ne vous ai pas insulté. Je vous ai demandé de rapporter l'avis de la commission, au nom de laquelle vous deviez parler.

**M. Louis Mexandeu.** Monsieur Comiti, vous avez dit que j'avais menti. Mais vous, vous avez consacré votre intervention à qualifier de « honteuse » et de « calamiteuse » la loi d'orientation de 1968, et vous avez dit que Mme le ministre avait bien fait de la détruire.

**M. Joseph Comiti.** Je n'ai pas dit cela, monsieur Mexandeu.

**M. Louis Mexandeu.** Je me suis reporté au Journal officiel pour savoir quel avait été votre vote. Or vous étiez alors membre du Gouvernement qui a fait voter cette loi !

**M. Guy Bêche.** Il avait peur !

**M. Louis Mexandeu.** Vous avez donc manqué du courage que requiert la solidarité gouvernementale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Joseph Comiti.** Je demande la parole.

**M. Emmanuel Hamel.** M. Comiti vient d'être insulté !

**M. le président.** Monsieur Hamel, vous n'avez pas la parole. Je la donne à M. Comiti.

**M. Joseph Comiti.** Il paraît que j'ai manqué de courage. Je répondrai simplement ceci à M. Mexandeu : « Errare humanum est, perseverare diabolicum. » (Sourires.)

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Articles non rattachés : articles 31, 32, 33, 35 et 38 à 43 ;

Articles de récapitulation : articles 12, 13, 14, 17, 18 et 19.

Eventuellement, seconde délibération.

Explications de vote et vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1981.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.